

Débat d'Orientations Budgétaires pour 2003

M. LE MAIRE, Rapporteur : Comme chaque année, dans le courant du mois de janvier, le Conseil Municipal est amené à débattre des orientations du budget primitif qui sera présenté au vote avant le 31 mars. Pour 2003, la date d'examen du projet de budget est arrêtée au 20 mars prochain.

Pour autant, l'obligation légale de présenter un rapport d'orientations budgétaires devant le Conseil Municipal prend cette année un relief particulier. En effet, le débat d'orientations budgétaires s'inscrit après le débat qui a eu lieu le 19 décembre dernier, lors de la présentation du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour la Ville, sur la période 2002-2007.

Le PPI, cela a été indiqué, n'est ni un catalogue de bonnes intentions ni un document fermé et technocratique. C'est au contraire un instrument de pilotage, pour l'action municipale (même s'il n'en couvre pas tout le champ) et un engagement devant les Bisontins. **C'est à la fois la traduction politique d'une ambition pour Besançon et les moyens de construire l'avenir de la ville-centre de l'agglomération et de la capitale régionale.** C'est aussi un moyen de maîtriser les finances de la Ville, en appuyant la programmation des actions sur une prospective budgétaire et une analyse financière régulièrement actualisées.

Il va donc de soi que le budget 2003 s'inscrira dans ce cadre, tant du point de vue de ses priorités que des moyens que la Ville y consacra en investissement comme en fonctionnement. **Le budget 2002 a réellement été un budget de transition** pour l'équipe issue des élections de 2001. Il a permis d'achever certaines opérations, d'en conforter d'autres en réexaminant parfois leur coût et leurs modalités de réalisation. Il a surtout posé les bases de notre projet : qualité de vie, construction d'une ville dynamique et attractive, exigence du développement durable. En s'appuyant sur ces bases, **le budget 2003 est un budget d'action.** Il s'inscrit aussi dans un cadre qui s'impose pour partie à la Ville. Il s'agit en particulier des décisions de l'Etat qui pèsent ou qui pèseront demain sur nos marges de manœuvre. Ce point, comme l'impact des transferts de compétence en 2003, mérite un développement particulier pour apprécier et mesurer nos choix budgétaires.

Enfin, vous trouverez dans ce rapport d'orientations budgétaires des indications chiffrées sur les grandes masses du budget 2003 et des éléments sur les principaux budgets annexes.

I - Les orientations du budget 2003

1) Un effort d'investissement, pour une ville dynamique, attractive et où il fait bon vivre

En investissement, l'effort de la Ville en 2003 sera en augmentation d'au moins 6 % rapporté aux inscriptions du BP 2002. Au total (investissement direct et subventions d'équipement versées), l'intervention de la Ville sur les principaux projets d'investissement devrait représenter près de 37 M€. A ce total qui inclut les participations versées sur l'opération Pasteur, s'ajoutera une provision pour les études et les premiers travaux de réhabilitation du stade Léo Lagrange. **Nous voulons des quartiers embellis, des équipements de proximité, mais aussi des équipements commerciaux, culturels et sportifs participant au rayonnement de la capitale régionale et de son agglomération.**

*** Le lancement d'opérations nouvelles et durables entrant en phase opérationnelle en 2003**

Les opérations nouvelles engagées en 2003 visent d'abord à ouvrir, dans les quartiers, un vaste chantier de requalification urbaine. Ces travaux, sans précédents depuis les grandes constructions des années 60, doivent permettre aux Bisontins de se sentir mieux dans des quartiers embellis, restructurés et bénéficiant de nouveaux équipements publics de proximité. **Les opérations nouvelles consisteront aussi à doter Besançon, capitale régionale et son agglomération, d'équipements culturels et sportifs qui participeront à son rayonnement** tout en offrant une qualité d'accueil renforcée.

La politique de renouvellement urbain dans les quartiers se traduira par le lancement de l'ORU des Clairs-Soleils (0,7 M€), mais aussi par un effort spécifique de la Ville dans l'aide au logement social et l'accompagnement en 2003 des grandes opérations menées par les bailleurs sociaux (0,4 M€ seront réservés à cet effet). Par ailleurs, 1 M€ sera consacré à la mise en oeuvre du Plan de Déplacement Urbain.

Quant aux équipements de proximité, ils ne seront pas oubliés avec l'aménagement de lieux d'accueil du public et de points publics, comme à Montrapon. Une somme équivalente sera consacrée à des travaux de restructuration des restaurants scolaires. Enfin, la Ville s'engagera significativement en 2003 dans la construction de la maison de quartier de Velotte.

L'ensemble de ces projets sera traité dans une perspective de développement durable pour notre Ville. Et dans ce domaine, 2003 verra aussi le début des travaux de la chaufferie bois de Planoise qui mobilisera plus de 1,1 M€, ainsi que l'installation de capteurs photovoltaïques pour alimenter le parc de véhicules électriques de la Ville.

Enfin, parmi les autres projets structurants, les travaux du Palais des Sports nécessiteront 1 M€ et la poursuite des travaux du Musée du Temps 0,3 M€ (début de la deuxième tranche avec l'installation du pendule de Foucault).

Quant au stade Léo Lagrange, la Ville s'engagera en 2003 dans les travaux de réhabilitation nécessaires pour une mise aux normes et une extension de capacité. A la date de rédaction de ce rapport, l'analyse technique du dossier n'est pas achevée, comme le chiffrage des différentes options possibles et le partenariat indispensable au bouclage financier de l'opération. Néanmoins, le respect du PPI et la construction du budget permettront d'inscrire une provision pour travaux dès 2003.

*** La poursuite des grandes opérations d'aménagement**

2003 verra se poursuivre (et s'achever pour certaines d'entre elles) plusieurs grandes opérations dans lesquelles la Ville est engagée. **Notre objectif, à travers ces grandes opérations est de participer autant à l'amélioration de la qualité de la vie de nos concitoyens, qu'au renforcement de l'attractivité de la ville et de son potentiel économique.**

L'ensemble Marché Beaux-Arts devrait à lui seul mobiliser près de 4 M€ dont 3 M€ pour les travaux du parking et 1 M€ pour l'achèvement de l'opération et l'aménagement des espaces extérieurs, de la place et des abords. La seconde grande opération de restructuration du centre-ville, l'opération Pasteur, représentera un effort supplémentaire qui devrait être de l'ordre de 3,3 M€.

Pour ce qui est du soutien apporté aux grandes opérations économiques, les interventions de la ville en 2003 se poursuivront, s'agissant de la ZAC Louise Michel (0,7 M€), des participations à verser à Micropolis (1 M€), de la ZAC des Hauts du Chazal (0,7 M€), des acquisitions et des études pour l'aménagement du secteur des Prés de Vaux (0,7 M€), de la ZAC La Fayette à Planoise (0,5 M€), du programme mené sur la Citadelle.

Enfin, pour ce qui est des autres grandes opérations en cours, les plus significatives en volumes financiers en 2003 concerneront la restructuration du groupe scolaire Saint-Claude (1,5 M€), la création du terrain synthétique sur le site de la Malcombe (0,7 M€) et les travaux urbains menés à Planoise (0,3 M€). La Ville continuera par ailleurs à participer aux constructions universitaires menées sur le site du pôle santé.

* **Le «grand programme de petits travaux»**

Le budget 2003 marquera une volonté forte : celle de l'entretien du patrimoine et celle de l'embellissement de la ville. Ces deux exigences sont indissociables du souci de qualité de la vie et d'attractivité.

Il se traduira en 2003 par un relèvement du montant des crédits réservés à l'entretien du patrimoine et à la réalisation des travaux de sécurité. Ces tranches annuelles qui représentaient 7,7 M€ en 2002 seront portées à 9,4 M€ comme annoncé dans le PPI.

Par ailleurs, de nouvelles lignes seront ouvertes au budget à l'image du fonds d'embellissement urbain initié en 2002 et poursuivi en 2003 ou du plan lumière. Il s'agira par exemple des travaux d'aménagement des parcs et jardins au centre-ville (opération de réhabilitation du square Castan), dans les quartiers et au niveau des collines et de la vallée du Doubs.

2) La proximité, la solidarité, la citoyenneté : une ville à l'écoute et l'exigence de la haute qualité du service rendu aux Bisontins

Au-delà de l'effort d'investissement, l'action de la Ville est quotidienne en direction des Bisontins. Les priorités de 2003 sont les priorités politiques du projet municipal.

* **Le soutien à l'école et à l'enfance**

Un effort très important sera consacré à la restructuration d'écoles, dans le cadre des tranches annuelles (suppression des préfabriqués notamment).

Cette année verra aussi la deuxième année de mise en place du programme de revalorisation de la dotation de fournitures scolaires par élève, après une première étape en 2002. Par ailleurs, les crédits consacrés à la restauration scolaire seront également relevés.

2003 est l'année de mise en place du «cartable électronique» pour les classes de CE2, après l'équipement des classes des écoles bisontines («1000 ordinateurs dans les écoles»).

Les moyens consacrés aux opérations d'entretien et de sécurité, mais aussi aux aires de jeux dans les écoles et les crèches seront accrus. Il faut noter que la mise aux normes des principaux équipements, identifiés par les services techniques et susceptibles d'avoir des incidences en terme de sécurité, sera achevée dans les écoles en 2003.

Enfin, le nouveau contrat enfance qui sera engagé en 2003 pour la période 2003-2005 comportera un effort important, partagé entre la Ville et la CAF, en faveur des familles. **Le coût de la garde d'enfants pour les parents sera diminué. Le taux d'effort demandé aux familles passera ainsi, dès 2003, de 17 % à 12 % en crèches collectives et de 15,8 % à 10 % en crèches familiales.**

* **Les actions en faveur de la solidarité**

La solidarité est une priorité municipale. Aussi, à périmètre constant, la subvention de la Ville au CCAS sera-t-elle augmentée. Les actions initiées par le CCAS contribueront, en appui du Projet Social Local, à favoriser les conditions du «Vouloir Vivre Ensemble» dans notre ville. Par exemple :

- renforcement de l'intervention sociale de proximité en direction de toutes les personnes fragilisées par la précarité ou l'isolement,

- signature de la Charte du Handicap et concrétisation des premiers engagements (guide de l'accessibilité, transports adaptés, accompagnement des personnes à mobilité réduite),

- lancement d'actions liées à la transmission de la mémoire et au Conseil des Sages, afin de conforter les solidarités intergénérationnelles,

- réhabilitation de l'abri de nuit des Glacis, dans le cadre d'une politique globale de l'urgence sociale.

Tout ceci s'inscrit dans un contexte socio-économique préoccupant : le nombre de chômeurs a progressé de près de 13 % en quelques mois, 15 % des ménages vivent aujourd'hui en dessous du seuil des bas revenus, 10 % de la population bisontine dispose de ressources essentiellement constituées d'allocations et un risque de paupérisation apparaît pour les populations vieillissantes suite aux vagues de licenciement économique dont cette génération a été victime.

*** La vie dans les quartiers, la citoyenneté et les actions de proximité**

En 2003, la Ville affiche une volonté forte dans son action de proximité : nous engagerons une série d'actions concrètes en faveur de la propreté sur la voirie publique : poursuite des opérations anti-graffitis, mise en place d'une politique «déjections canines» avec des moyens humains spécifiques, installation et réhabilitation des WC publics.

2003 est aussi l'année de la mise en oeuvre d'une gestion urbaine plus proche, grâce à laquelle sera améliorée l'intervention des différents partenaires dans les quartiers d'habitat social.

Par ailleurs, la Ville continuera à s'appuyer sur les services rendus dans les points publics et développera les activités du nouveau centre social de la Grette. 2003 permettra également de poursuivre l'implication de la Ville dans le domaine de la démocratie participative, avec l'ouverture d'un Espace Public Numérique (EPN) et la formation dans les quartiers aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC).

Dans la continuité de sa tradition d'innovation sociale, Besançon participera à la création d'une «caisse solidaire» à partir de la mobilisation de l'épargne locale, qui favorisera les micro-initiatives économiques, le logement des plus démunis et le désendettement des ménages.

Différentes actions seront aussi initiées par la mission développement durable, dans la poursuite de son développement, notamment avec la mise en place de l'agenda 21, avec les habitants et l'ensemble de nos partenaires.

*** La mise en valeur du patrimoine culturel**

En 2003, la Ville commencera la mise en place d'une nouvelle politique de signalétique du patrimoine bisontin, en déclinant une des actions du schéma touristique approuvé par le Conseil Municipal. Une série d'animations et de manifestations culturelles sont d'ores et déjà prévues sur l'année, dans l'attente d'une nouvelle grande exposition en préparation sur le thème du patrimoine archéologique.

Une priorité sera accordée à la promotion des collections du Musée du Temps, qu'il faut faire connaître et reconnaître toujours davantage, parallèlement au lancement de la deuxième tranche de travaux.

3) Le respect du cadrage budgétaire prévu au PPI

Je vous rappelle les trois limites fixées dans la prospective budgétaire sur laquelle repose notre programmation :

- un maintien de l'épargne brute en tendance, mesurée non pas d'exercice à exercice mais sur la période de simulation
- une capacité de désendettement maintenue en dessous de 7 ans
- des taux de fiscalité n'évoluant pas au-delà de l'inflation prévisionnelle.

Ces trois points supposent aussi un étalement de la charge de financement de l'opération Pasteur, décidé par le Conseil Municipal du 19 décembre 2002 et une mobilisation des marges d'endettement de la Ville.

Les limites fixées à la prospective budgétaire seront respectées en 2003, comme les principales hypothèses d'évolution des postes de recettes et de dépenses détaillées lors de l'analyse du PPI en décembre et considérées à périmètre constant.

* En investissement

Les subventions d'équipement versées (imputées en section de fonctionnement en M14) devraient être proches de 8,5 M€. Quant aux investissements directs réalisés par la Ville, ils représenteront au moins 28,5 M€ hors l'effort spécifique que constituera en 2003 un premier provisionnement pour les travaux du stade Léo Lagrange.

Quant au recours à l'emprunt, le PPI en avait arrêté le montant à 15,9 M€, hors emprunt spécifique mobilisé pour le financement de l'opération Pasteur. Il faut noter que l'exécution du budget 2002, dans un contexte financier particulièrement favorable sur l'évolution des taux d'intérêts à court et à long terme, a permis, en gérant activement la dette, de mobiliser un volume d'emprunt inférieur à la prévision du BP 2002 et au remboursement du capital de la dette. Ce résultat traduit une amélioration de la situation d'endettement de la Ville au 1^{er} janvier 2003 (108,9 M€ d'encours sur le budget principal). Dans ces conditions, l'emprunt voté au BP 2003 sera conforme aux prévisions : compris entre 19 M€ et 19,5 M€ en incluant le financement des participations Pasteur.

* En fonctionnement

La comparaison des budgets 2002 et 2003 devrait être difficile une nouvelle fois sans retraitement en raison de l'évolution des périmètres d'intervention de la Ville (il s'agit essentiellement de la reprise au CCAS des centres sociaux au 1^{er} janvier 2003 et des transferts de compétence avec la communauté d'agglomération). Le détail de ces mouvements sera présenté ci-après. Il convient ici de raisonner à périmètre constant.

En données corrigées, les dépenses de personnel de la Ville devraient évoluer de moins de 2,5 % en 2003, malgré la hausse de 0,4 point par an de la cotisation des employeurs à la CNRACL. La Ville poursuivra ainsi l'effort mené depuis plusieurs années en adaptant l'organisation de ses services aux priorités de l'action municipale et en raisonnant à effectifs globalement constants.

S'agissant des charges à caractère général, elles évolueront sensiblement en données brutes (comme les dépenses de personnel) du fait de la reprise des centres sociaux. A périmètre constant, l'objectif fixé dans la prospective est celui d'une évolution plafonnée à inflation + 1,5 %. Hors dépenses obligatoires, j'ai demandé aux élus municipaux comme aux services de la Ville de **travailler sur des**

hypothèses plus volontaristes, mais sans dégrader la qualité du service rendu. Il s'agit ainsi de poursuivre l'effort réalisé en 2002, qui devrait nous permettre de relever le résultat disponible à la clôture des comptes 2002 à un niveau supérieur à celui constaté fin 2001.

L'objectif de tendre vers une évolution plus proche de l'inflation devrait aussi s'appliquer sur les subventions versées, hors le cas particulier du soutien apporté par la Ville au CCAS en 2003. Il restera significatif, le CCAS étant lui-même engagé dans un vaste programme d'actions.

Enfin, s'agissant de l'évolution des taux de fiscalité, nous respecterons nos engagements de ne pas les augmenter au-delà de l'inflation prévisionnelle. Il s'agit là d'un effort volontariste compte tenu des contraintes et des incertitudes qui pèsent sur l'évolution de nos bases.

II - Le contexte de la préparation budgétaire

1) Les interrogations liées à la réforme de la décentralisation

Le projet de loi constitutionnelle relatif à l'organisation décentralisée de la République, adopté en Conseil des Ministres le 16 octobre dernier, ne fait pas des communes des acteurs majeurs du nouveau processus de décentralisation. Cela est regrettable, puisque les communes demeurent l'échelon décisionnel le plus apprécié et le plus connu de nos concitoyens, celui où s'exerce la démocratie la plus participative et qui a la charge principale de l'action de proximité, au plus près du quotidien de chacun. Toutefois, même de façon indirecte, les communes seront amenées à subir les conséquences de ce projet de loi, avec ou sans transferts de compétence, ne serait-ce qu'en matière budgétaire et fiscale. **De ce point de vue, les incertitudes du projet méritent d'être soulignées.**

Plusieurs dispositions du projet devront en effet être éclaircies : le rôle et les conséquences de la désignation d'une collectivité comme « chef de file », la portée du principe d'expérimentation et ses conséquences financières, l'évolution des relations entre l'Etat et les collectivités, au travers de l'application du principe de subsidiarité.

La question est plus généralement celle des moyens qui seront accordés par l'Etat aux collectivités locales et de leur progression au regard de l'évolution des charges. La question de l'éventuel transfert des personnels de l'Etat en est une bonne illustration ; sachant que le personnel susceptible d'être transféré est beaucoup plus âgé en moyenne et qu'il incombe au dernier employeur public de prendre en charge leur pension, le coût pourrait être élevé pour les collectivités locales et la CNRACL, déjà fortement sollicitée par l'Etat et à l'équilibre précaire. Les conditions de sortie par l'Etat du dispositif des emplois jeunes et les sollicitations croissantes adressées aux collectivités locales sont un autre exemple d'impact. Certes, le projet de loi évoque l'autonomie financière des collectivités, la possibilité pour elles de percevoir des impôts locaux et de se voir transférer des impôts nationaux. Il lie dans ses principes transferts de compétences et transferts de ressources. **Mais ces dispositions nécessiteront d'être traduites en mesures concrètes sous peine de voir l'Etat afficher une politique de baisse des prélèvements en « décentralisant ses déficits » et en mutualisant la charge sur l'ensemble des collectivités. Le contribuable local ne comprendrait pas une explosion des impôts locaux.** Nous n'accepterons pas non plus d'être des percepteurs chargés de prélever à la place de l'Etat les hausses d'impôts entraînées par des transferts de charges, mal ou non accompagnés de transferts de ressources.

C'est déjà le cas, par exemple depuis 2002 pour les timbres amendes que l'Etat ne prend plus désormais à sa charge.

L'autre risque de la réforme est celui d'une insuffisance de péréquation entre collectivités riches et collectivités pauvres. Le «droit à l'expérimentation» pourrait alors accroître les inégalités et les disparités de moyens au détriment de l'égalité de tous devant le service public. C'est un point important pour Besançon, dont le potentiel fiscal est inférieur à la moyenne nationale des communes de la strate de 100 000 à 300 000 habitants et qui était éligible à ce titre en 2002 à la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et à la deuxième part du Fonds National de Péréquation (FNP).

En fait, même moins concernées que les régions et les départements pour les transferts de compétence annoncés, **les villes ne peuvent méconnaître les enjeux budgétaires et fiscaux de la réforme. Sur ce point, aucune information précise n'est disponible aujourd'hui**, malgré les masses budgétaires en jeu. Une réforme de la DGF, nécessitée par la charge croissante de l'intercommunalité et le faible impact redistributeur du mécanisme de calcul, est indispensable. C'est surtout vrai pour les communes qui exercent les charges les plus lourdes, en terme de service et de proximité, sans bénéficier de ressources dynamiques. Il en est de même pour la réforme des impositions locales évoquée de façon récurrente et jamais appliquée, malgré la révision des valeurs locatives en 1990 et la réforme initiée en matière de taxe d'habitation, avec le projet de taxe départementale sur le revenu (TDR). Là encore, il est indispensable que la révision d'un système souvent qualifié d'injuste et inégalitaire soit amorcée en toute transparence. La révision locale des valeurs locatives, évoquée par le Gouvernement, ne saurait constituer une «expérimentation» ni être laissée à la seule initiative des élus locaux, au risque encore une fois de creuser les inégalités et de refuser de donner aux élus des communes, notamment, la pleine responsabilité de leur politique devant leurs habitants.

2) Les grandes lignes de la loi de finances 2003

La loi de finances 2003, votée le 18 décembre 2002 par le Parlement, comporte un certain nombre de dispositions intéressant directement la Ville.

2.1 - Le contrat de croissance et de solidarité

La loi de finances prévoit la reconduction pour l'exercice 2003 du contrat de croissance et de solidarité initié par le Gouvernement JOSPIN. Ce contrat fixe les conditions d'évolution des dotations qui le composent. Initialement prévu jusqu'en 2001, il avait déjà fait l'objet d'une première reconduction en 2002. Les règles d'indexation de cette enveloppe ne varient pas en 2003 : les principales dotations de l'Etat progressent de l'indice des prix prévisionnel hors tabac 2003 (+ 1,5 %) majoré du tiers de la progression du PIB 2002 (+ 1,2 %), soit au total + 1,9 % de hausse. Cette progression décidée par le Gouvernement est malheureusement beaucoup moins favorable que celle demandée par l'Association des Maires des Grandes Villes de France (AMGVF) qui préconisait de retenir pour 50 % et non pour 33 % la progression du PIB dans le calcul.

Autre élément négatif : la dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP) continuera à jouer le rôle de variable d'ajustement, sans correctif au bénéfice des collectivités défavorisées.

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) : au niveau national, la DGF augmentera en 2003 de l'indice des prix hors tabac 2003 (+ 1,5 %) augmenté de la moitié de l'évolution du PIB 2002 (+ 1,2 %) ; le taux de progression sera donc de + 2,1 %, appliqué à la DGF révisée 2002. En rapportant l'évolution de la DGF 2003 à celle de la DGF en loi de finances 2002, on obtient un taux de progression de 2,29 %.

Concernant la part forfaitaire de la DGF, son indice d'évolution sera de 50 % de la progression de la DGF au niveau national. La dotation reçue par la Ville progressera donc de + 1,145 % pour une progression de 2,06 % en 2002. Pour la première fois depuis plusieurs années, la progression de la DGF reçue par la Ville (part forfaitaire) sera donc inférieure à l'inflation. La recette attendue est de l'ordre de 28 M€. Compte tenu des hypothèses économiques retenues par le Gouvernement en matière de croissance (et dont lui-même reconnaît qu'elles ne seront pas tenues), **il faut d'ores et déjà s'attendre à une régularisation négative de la DGF en 2004.**

Quant à la DSU, elle fait l'objet d'abondements exceptionnels de l'Etat au niveau national, dont la régularisation de DGF 2001 calculée en 2002 (83 M€). Cette restitution de dotation ne sera pas versée aux collectivités concernées mais servira à abonder l'enveloppe globale. A titre d'exemple, le reversement direct à la Ville aurait dû représenter une recette de 0,2 M€ (qui ne sera pas réalisée).

Les droits de licence sur les débits de boissons : la loi de finances 2003 supprime le droit de licence sur les débits de boissons. Cette recette, de l'ordre de 60 K€ par an, disparaît pour la Ville. Elle devrait être partiellement compensée dans le calcul de la DSU.

La DCTP (Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle) : cette dotation, maintenue malgré le transfert de la taxe professionnelle à la Communauté d'Agglomération, permet à l'Etat d'ajuster la progression de ses dotations. En 2003, la baisse moyenne devrait être de - 5,16 %. L'article 57 de la loi de finances pour 1999 n'ayant pas été reconduit, les collectivités éligibles à la DSU (comme c'est le cas pour Besançon) ne bénéficieront plus de la réduction de moitié de la baisse de la DCTP.

2.2 - Les dispositions fiscales

En matière de fiscalité, la Loi de Finances 2003 introduit 2 principaux changements.

* Tout d'abord, elle marque le retour de **France Télécom** à l'assujettissement aux impositions directes locales dans les conditions de droit commun. Jusque-là, l'entreprise était en effet soumise à une fiscalité locale particulière, puisqu'elle acquittait ses cotisations locales à un taux moyen national et que le produit en était affecté pour partie à l'Etat et pour partie au Fonds National de Péréquation de la Taxe Professionnelle.

A partir de 2003, les établissements France Télécom seront imposés dans les conditions de droit commun par les collectivités locales où ils sont situés.

Sur notre territoire, la CAGB bénéficiera ainsi de la taxe professionnelle de l'entreprise, mais en contrepartie, une déduction identique sera effectuée sur le montant de sa compensation de suppression de la part salaires de la taxe professionnelle, afin que le dispositif soit neutre pour l'Etat, ainsi que pour le FNPTP et ses bénéficiaires (dont la Ville de Besançon).

La Ville n'a pas à attendre de gain net de cette mesure, sauf en matière de taxe foncière (en cours d'estimation, dans la mesure où les bases de l'entreprise n'étaient pas directement communiquées aux collectivités par les Services Fiscaux jusqu'alors).

* La Loi de Finances 2003 prévoit aussi un assouplissement de la **règle de liens entre les taux**, qui liait étroitement les taux de la taxe professionnelle et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties d'une part à ceux de la taxe d'habitation ou des taxes ménages d'autre part.

Ces dispositions, même si elles n'ont pas d'influence directe sur les possibilités de variation de taux pour la Ville, permettent à la CAGB d'augmenter plus librement le taux de la TPU.

* Enfin, il faut noter que, comme chaque année, la Loi de Finances décide du **coefficient de revalorisation des valeurs locatives** : pour 2003, l'actualisation forfaitaire nominale est fixée à 1,5 % pour l'ensemble des bases (foncier bâti, non bâti et bâti industriel).

3) Les incertitudes en matière fiscale

De lourdes incertitudes pèsent sur l'estimation des bases fiscales de la Ville pour l'année 2003.

En effet, une vaste opération de révision des valeurs locatives des logements HLM est actuellement menée par le Cadastre.

Cette révision est l'aboutissement d'un contentieux, né au début des années 1990 dans toute la France, entre l'administration fiscale et les organismes HLM, qui ont effectué des recours devant les tribunaux administratifs, afin de contester les valeurs locatives des logements HLM (elles n'avaient pas été actualisées depuis les années 1970, lors de la première évaluation cadastrale). A Besançon, deux organismes, la SAFC HLM et l'Office Municipal avaient effectué des démarches contentieuses. En 2000, la SAFC a été déboutée sur une question de forme. L'OPMHLM n'avait pas encore reçu de décision.

En 2002, le Ministère des Finances a décidé de transiger à l'amiable et de réviser les locaux des organismes qui en font la demande.

C'est le cas aujourd'hui de l'Office Public Municipal HLM de Besançon. Ainsi, aux premier et deuxième trimestres 2002, 2 615 locaux lui appartenant ont été révisés par le Cadastre, entraînant des baisses moyennes de valeurs locatives de près de 15 %. On estime qu'en 2003, l'OPMHLM réalisera une économie de plus de 166 K€. Pour les locataires, cela constituerait une économie moyenne de 100 € sur leur taxe d'habitation. Toutefois, la baisse sera souvent moins sensible puisque la plupart d'entre eux bénéficient d'un plafonnement de taxe d'habitation en fonction de leurs revenus.

Or, si l'Etat prend à sa charge les dégrèvements appliqués de 1992 à 2002, en revanche, pour l'avenir, les baisses engendrées par cette révision sont à la charge de la Ville.

Cela entraîne deux incertitudes importantes pour les bases 2003 de la Ville :

- Tout d'abord, la prévision des bases 2003 est rendue nettement plus complexe. Celles-ci varieront en effet selon les organismes demandeurs, de l'état de leur patrimoine immobilier, de l'état d'avancement de la révision... En l'état actuel de la prévision budgétaire, et d'après les indications transmises par les services du Cadastre, on peut considérer que l'impact total de ces révisions pourrait entièrement annuler la revalorisation nominale des bases de 1,015 (Loi de Finances 2003).

- Ensuite, il existe un risque pour que les bases prévisionnelles sur lesquelles seront votés les taux et le budget 2003 de la Ville en mars soient inférieures aux bases réelles connues en général en novembre, et que le produit réellement perçu par la Ville en 2003 soit par conséquent inférieur au produit attendu dans le BP. Compte tenu des révisions qui se poursuivront jusqu'en avril, la recette notifiée par l'Etat pourrait ne pas être réalisée et couverte en tout ou partie par les rôles supplémentaires notifiés en fin d'exercice 2003.

Ainsi, les incertitudes pèsent non seulement sur la préparation, mais aussi sur l'exécution du Budget 2003. Cette situation très particulière à l'année 2003 doit amener une grande prudence dans l'estimation du produit fiscal. Compte tenu des informations actuellement disponibles et des indications données ci-dessus sur l'évolution des taux, celui-ci est évalué pour le moment à 52,8 M€. Ce chiffre est susceptible d'évoluer rapidement selon les indications qui seront communiquées à la Ville par les Services du Cadastre, concernant les contentieux HLM en cours. Il correspond à l'hypothèse selon laquelle est prise en compte en 2003 la révision des quatre organismes disposant d'un parc de logement social sur Besançon. Il n'est pas exclu qu'une notification des bases fiscales sensiblement supérieure aux prévisions actuelles amène par précaution à augmenter d'autant les dépenses imprévues (pour pouvoir opérer une éventuelle régularisation négative en décision modificative sur l'exercice).

4) Les changements de périmètres entre la Ville, le CCAS et la CAGB en 2003

Dernier élément à prendre en compte dans la préparation du BP : la reprise des centres sociaux par la Ville au 1^{er} janvier 2003 et le transfert de la compétence économie à la Communauté d'Agglomération. L'un et l'autre modifient de fait les comparaisons entre le BP 2002 et le BP 2003.

4.1 - La reprise des centres sociaux par la Ville au CCAS

Le principe en a été arrêté par délibération du Conseil Municipal le 19 décembre dernier. L'incidence pour le budget de la Ville n'est pas neutre. Il s'agit en effet de reprendre près de 30 agents, employés auparavant par le CCAS. La Ville reprend également la gestion des locaux dédiés à l'activité «centres sociaux et pôles enfance», précédemment loués par le CCAS. Il s'agit du centre social de Montrapon/Fontaine-Ecu, du centre social de Planoise Epoisses et du centre social de la Grette. La Ville reprend par ailleurs les contrats souscrits par le CCAS (contrats de location, d'emprunt, ...) ainsi que les prestations liées au fonctionnement de ces établissements (électricité, téléphone, entretien, etc.). Elle reprend aussi les biens transférés et se charge des travaux d'adaptation des locaux (postes informatiques par exemple) ainsi que des charges nouvelles, faisant suite aux travaux de rénovation sur le site de la Grette.

Le coût net du transfert (dépenses transférées - recettes transférées) a été évalué à près de 805 K€, à partir du budget primitif du CCAS. Ce montant sera porté en déduction de la subvention d'équilibre apportée par la Ville à l'établissement public (déduction avant détermination du pourcentage d'évolution représentant l'effort décidé par la Ville pour soutenir l'activité du CCAS en 2003).

Dans le budget 2003, l'impact du transfert est identifié sur des lignes budgétaires individualisées s'agissant de dépenses spécifiques directement affectées à un centre social et gérées à ce niveau. En revanche, les dépenses gérées de façon centralisée pour des économies d'échelle (fluides par exemple) seront réparties sur les lignes traditionnelles du budget et identifiables uniquement par la comptabilité analytique (et non budgétaire).

4.2 - Les transferts entre la Ville et la CAGB au 1^{er} janvier 2003

Par délibération du 19 décembre 2002 concordant avec celle de la Communauté d'Agglomération, la Ville a décidé de transférer au 1^{er} janvier 2003, au titre de sa compétence économie : les agents en charge de ces dossiers à la Ville, le soutien apporté au Plan Local d'Insertion par l'Economie, l'appui aux entreprises au travers du dispositif de la pépinière de Palente et sa participation à l'aéroport de Dole-Tavaux.

Pour cette dernière, il s'agit d'une simple substitution. Les cotisations réglées par la Ville seront déduites du budget 2003 et de l'attribution de compensation versée par la CAGB à la Ville.

S'agissant de la pépinière de Palente, la Ville a transféré les charges qu'elle réglait (loyer, charges, assurances, etc.). Elle transfère également la redevance encaissée du délégataire (la Boutique de Gestion) et les aides apportées par la Ville aux plans d'affaires. Le différentiel dépenses - recettes (hors travaux de réhabilitation effectués en 2002) est estimé à près de 100 K€.

Quant au transfert du PLIE, il concerne des prestations effectuées jusqu'alors par la Ville, la subvention et les aides accordées à la structure mais aussi plusieurs agents titulaires, emploi jeune et CES dont les salaires étaient réglés par le CCAS. Pour la neutralité du transfert (la charge est évaluée en net à près de 235 K€), la subvention versée par la Ville au CCAS en sera corrigée, de même que l'attribution de compensation encaissée par la Ville.

Au total, cette dernière recette devrait évoluer de 20,6 M€ au BP 2002 à 20,1 M€ au BP 2003. Il s'agit d'une première estimation ; le chiffrage sera arrêté en cours d'année 2003 par la commission d'évaluation des charges de la Communauté d'Agglomération.

L'impact de ce transfert modifie sensiblement les comparaisons BP 2002/BP 2003. Ce sera le cas particulièrement pour la délégation Economie / Emploi / Tourisme.

III - Les principaux budgets annexes

Il s'agit des budgets de l'eau, de l'assainissement et des déchets. Pour ces budgets, la nomenclature applicable a été modifiée au 1^{er} janvier 2003 suite à la publication de l'arrêté du 1^{er} août 2002. La nomenclature M4 révisée se rapproche désormais de la M14 : modification d'imputations avec création de nouveaux chapitres budgétaires, vote des budgets annexes par nature, modification des règles de reprise des résultats, du rattachement des charges et des produits à l'exercice. La présentation suivante s'entend en opérations réelles (hors opérations d'ordre).

1) Le budget de l'Eau

Le budget 2003 est estimé à près de 13,1 M€ (il représentait 11 M€ en 2002). Le prix de l'eau consommée en 2003 avec l'ensemble des redevances s'établira à 2,29 €.

Sur la section de fonctionnement, le produit de la vente d'eau est estimé à près de 6,4 M€ auquel il faut ajouter les produits annexes (redevances FNDAE, pollution, produits divers). Les dépenses de fonctionnement devraient augmenter de + 2,3 % pour un montant global de près de 7,5 M€ (dont 2,5 M€ pour les charges de personnel).

Les dépenses d'investissement devraient augmenter sensiblement : de 3,6 M€ en 2002 à 5,5 M€ en 2003. Les principales recettes d'investissement prévues représentent 2,2 M€ pour les autorisations d'emprunt et près de 1,3 M€ pour les avances et subventions de l'Agence de l'Eau. Les principales dépenses concerneront : les ZAC des Hauts du Chazal et Val des Grands Bas (1,3 M€) et les travaux de sécurité (interconnexion rocade Nord-Ouest pour 0,9 M€, réservoir de Griffon pour 0,4 M€).

2) Le budget de l'Assainissement

En 2003, le budget de l'assainissement devrait être proche de 13,2 M€ contre 16,7 M€ en 2002, sans augmentation du prix de la redevance (0,91 € HT / mètre cube).

En fonctionnement, le produit de la redevance est estimé à près de 6,1 M€. Quant aux aides de l'Agence de l'Eau, elles sont prévues pour 1,1 M€ : prime d'épuration (les objectifs de dépollution fixés ne permettent plus une grande marge de progression à la Ville). Les contributions des communes (eaux pluviales) devraient être de 0,6 M€, les recettes sur travaux de 0,5 M€, les produits des activités annexes de 0,5 M€. Quant aux dépenses de fonctionnement, elles évolueraient globalement de - 1,7 % par rapport au BP 2002.

En investissement, les recettes sont en baisse de près de 28 % (après le versement en 2002 de la subvention et de l'aide de l'Agence de l'Eau pour le traitement de l'azote). Quant aux dépenses, les principaux postes prévus devraient concerner : l'extension de la collecte et les branchements pour 0,8 M€, les travaux de réhabilitation du réseau pour 0,9 M€ et le traitement complet de l'azote (station de Port Douvot) pour 3,1 M€, diverses opérations identifiées pour 1,6 M€ (dont rocade Nord-Ouest, ZAC des Hauts du Chazal, ZAC des Grands Bas).

3) Le budget des Déchets

Il représentait 14,6 M€ en 2002. Avec l'achèvement des travaux de l'usine d'incinération, mais avec le report du transfert de l'usine au SYBERT au 1^{er} janvier 2004, la Ville conserve un budget déchets pour la compétence collecte et la compétence traitement. Il est estimé en 2003 à près de 12,3 M€.

Les éléments marquants pris en compte pour la préparation du budget sont liés, d'une part au maintien de la compétence traitement une année supplémentaire (et au maintien du contrat avec ECO-Emballages) et, d'autre part à la mise en place d'une tranche annuelle de collecte sélective de 15 000 habitants (il s'agit ainsi de porter la population bisontine équipée à environ 82 000 habitants fin 2003).

La hausse des recettes de la redevance ordures ménagères est de + 4,7 % (+ 4 % de hausse de tarif pour les bacs à deux roues et + 7 % pour les bacs à 4 roues). Les tarifs d'incinération augmenteront de + 4,2 %. La hausse des charges de fonctionnement tient compte de la montée en puissance du programme de tri sélectif, mais aussi du coût du tri lui-même, de l'augmentation de la prestation BIVAL, de l'augmentation des charges du personnel et du coût de la dette (modernisation de l'usine). La Ville bénéficie malgré tout d'une baisse du taux de TVA.

Les dépenses sont évaluées à 10,1 M€ en fonctionnement et à 2,2 M€ en investissement.

* * * * *

A la date de rédaction du rapport d'orientations budgétaires (début janvier), les équilibres du BP 2003 ne sont pas encore arrêtés. Néanmoins, les grandes lignes du projet de budget sont fixées.

Le budget principal 2003 devrait représenter près de 179 M€, en augmentation de près de 4 % de BP à BP (mais à périmètre non constant du fait des mouvements opérés avec le CCAS et la Communauté d'Agglomération).

C'est le premier budget qui suivra l'adoption du PPI. C'est, pour l'équipe municipale, la définition des priorités et l'application de ces actions dans le cadre d'une programmation, largement demandée par tous. Il faut le souligner car les objectifs seront tenus avec un effort d'investissement en hausse d'au moins 6 %, une section de fonctionnement maîtrisée, une hausse mesurée de l'emprunt et une évolution des taux de fiscalité réduite à celle de l'inflation.

Mais tracer des orientations budgétaires c'est surtout se donner les moyens de construire et de mettre en oeuvre les projets attendus par nos concitoyens. Ce budget le permet, en marquant clairement nos priorités. **Ce sera un budget d'action, pour une ville dynamique, attractive, conviviale, et qui assure aux Bisontins le meilleur niveau de service, reconnu encore dernièrement par un grand hebdomadaire national.**

«**M. LE MAIRE** : Je vais essayer de ne pas être trop long, c'est un exercice un petit peu compliqué parce qu'il faut être à la fois court mais complet. Donc, Chers Collègues, comme chaque mois de janvier, nous sommes invités à débattre des orientations du budget primitif qui sera présenté, vous le savez, au vote de notre conseil municipal le 20 mars prochain. Le débat que nous engageons cette année s'inscrit néanmoins dans un cadre nouveau puisque c'est la première fois que ce débat d'orientations budgétaires s'appuie sur notre PPI, notre Plan Pluriannuel d'Investissement, que nous avons adopté, vous vous en souvenez, le 19 décembre.

Le budget 2001 avait été un budget qui n'avait pas été construit par notre équipe, que nous avons appliqué, le budget 2002 était lui, un budget de transition qui avait permis d'achever certaines opérations, d'en conforter d'autres, en réexaminant parfois le coût et les modalités de ces réalisations et surtout ça nous a permis de poser les bases de notre projet, qualité de vie, construction d'une ville dynamique et attractive et aussi exigence du développement durable. C'est en s'appuyant sur ces bases que le budget 2003 que nous proposerons donc le 20 mars, qui fait l'objet de ce débat d'orientations budgétaires, est un budget d'actions, dans un cadre budgétaire qui a été rendu particulièrement difficile, particulièrement c'est peut-être un peu fort, mais difficile par certaines évolutions de l'Etat et des décisions budgétaires du gouvernement. Quel est donc le contexte de la préparation budgétaire ? Nous avons donc élaboré ce budget dans un contexte difficile pour plusieurs raisons. Tout d'abord il y a les interrogations liées à la réforme de la décentralisation. Tous ont remarqué que le projet de loi constitutionnelle ne fait pas des communes des acteurs majeurs de la décentralisation, pas plus d'ailleurs que l'échelon intercommunal. Je le regrette fortement pour ma part, convaincu qu'il s'agit là d'une grave erreur d'appréciation sur les attentes des Français, l'échelon communal demeurant celui auquel ils sont, vous le savez, le plus attachés car c'est le plus proche d'eux. J'en vois déjà certains qui se disent : mais pourquoi parle-t-il de ça ? Je parle de cela parce que les communes auront très vraisemblablement à supporter les conséquences de cette réorganisation de l'Etat en matière budgétaire et fiscale et l'ensemble des maires de France, quels qu'ils soient, est effectivement inquiet. Le rapport qui vous a été soumis souligne diverses incertitudes, je voudrais en rappeler deux, à titre d'exemple, concernant des transferts de charges sans transfert de moyens. Je citerai deux exemples précis : l'Etat vient de transférer aux communes la gestion administrative de l'encaissement des timbres amendes, vous savez, ces petits timbres qu'on met sur les PV que l'on récolte sur son pare-brise lorsque l'on est en stationnement interdit par exemple. Cela va coûter 66 000 € par an en fonctionnement et 10 000 € en équipement, sans aucune compensation, ce qui fait donc 76 000 €, c'est-à-dire quasiment 500 000 F à la charge de la Ville, sans la moindre compensation. Bien sûr, allez-vous me dire, il y a le paiement des timbres amendes, c'est clair, mais c'était déjà vrai auparavant et cela résultait d'une péréquation nationale et non du rendement. Ce qui est pire, c'est que c'est par un courrier du Préfet que j'ai appris, alors que je pensais, comme Maire de la Ville, être l'employeur des agents de la Mairie, que l'Etat avait nommé receveurs plusieurs fonctionnaires municipaux, c'est un mode de fonctionnement un peu curieux pour mettre en place l'acte 2 de la décentralisation ! On peut aussi être inquiet, pour l'instant on en parle, ce n'est pas encore fait, concernant les transferts de personnel sans prise en compte de la charge des pensions. Si effectivement l'Etat venait à transférer un certain nombre de fonctionnaires d'Etat aux collectivités territoriales, comme c'est le dernier employeur public qui doit prendre en charge les pensions, ce serait notre caisse de retraite, la CNRACL qui devrait assurer leurs pensions retraites alors qu'ils n'auraient pas cotisé. Voilà déjà deux exemples. Un autre exemple très anecdotique me direz-vous, la Ville relie les actes administratifs. Depuis très longtemps on le faisait pour le compte de l'Etat, qui, chaque année, sur une ligne du Ministère de la Justice, nous octroyait 8 000 € à cet effet. Cette année, on continue à relier les documents administratifs mais l'Etat a supprimé cette ligne. Vous voyez donc que nous avons de quoi être inquiets, je le dis bien, ce n'est pas le maire socialiste de Besançon qui est inquiet, c'est l'ensemble des maires qui effectivement se posent des questions et nous allons alerter nos parlementaires pour qu'ils puissent donner des réponses qui nous satisfassent.

Deuxième élément d'incertitude : les grandes lignes de la loi de finances 2003 dont certaines dispositions intéressent directement la Ville. D'abord cette loi de finances prévoit, dans le cadre du contrat de croissance et de solidarité qui avait été initié par le gouvernement de Lionel JOSPIN, une hausse des principales dotations de l'Etat aux collectivités locales mais beaucoup moins favorable que celle qui avait été demandée. A titre d'exemple, la DGF va progresser seulement de 1,14 % pour sa part forfaitaire, la part reçue par les communes, ce qui veut dire que pour la première fois depuis très longtemps, la progression de la DGF va être inférieure à l'inflation puisque l'on pense que l'inflation sera cette année aux alentours de 2,1 - 2,2 %. On pourrait aussi ajouter, pour être complet, que la loi de finances est bâtie sur une base de croissance prévisionnelle qu'on n'est pas vraiment sûr d'atteindre et ça peut signifier aussi que s'il y a des ajustements en cours d'année, ils ne peuvent rien nous réserver de bon.

Troisième élément dans la construction de ce budget, qui, là, nous incombe, le changement de périmètres entre la Ville, le CCAS et la CAGB en 2003, puisque nous avons, vous le savez, repris les centres sociaux du CCAS au 1^{er} janvier 2003 et que nous avons transféré la compétence économie à la CAGB avec les agents en charge de ces dossiers à la Ville, que ce soit pour le PLIE, pour la pépinière de Palente ou l'aéroport de Dole-Tavaux. Tout cela pour vous préciser que de budget à budget, les comparaisons vont être un peu difficiles. C'est d'ailleurs vrai un peu tous les ans, je le regrette parce que ça ne permet pas d'avoir des bonnes évaluations, de faire de bonnes comparaisons. J'avais déjà dû le dire l'année dernière pour d'autres raisons, j'espère que l'année prochaine le périmètre restera constant et que l'on pourra comparer mais je n'en suis pas sûr. Voilà donc le contexte difficile dans lequel nous avons travaillé. Je ne fais pas une attaque anti-gouvernementale, c'est la réalité, et personne ne peut dire par exemple que la DGF n'augmentera que de 1,14 % alors que l'inflation est de 2,1 %.

Pour les orientations de ce budget 2003, puisque nous sommes en débat d'orientations budgétaires, nous avons voulu, je l'ai dit, construire un budget d'action, une action qui va prendre deux formes, d'une part un effort accru sur les investissements, d'autre part l'assurance d'un service de haute qualité offert à tous les Bisontins, tout en respectant, bien sûr j'insiste là-dessus, notre engagement pris devant ces mêmes Bisontins, celui de ne pas augmenter le taux de l'impôt local au-delà du taux de l'inflation. Notre action va donc se résumer en une phrase que je trouve très significative : «être proche et voir loin». C'est d'ailleurs une feuille de route qui traduit une exigence de prospective pour construire l'avenir, mais aussi un très grand souci du quotidien pour rendre agréable le présent.

Première marque de nos orientations budgétaires : l'effort d'investissement. Qu'est-ce que nous voulons ? Nous voulons construire une ville dynamique, une ville entreprenante, une ville qui bouge, qui se développe, une ville dont l'attractivité va se renforcer avec des équipements d'excellence, et aussi consolider la qualité de vie à Besançon pour rester une ville qui est réputée pour être parmi l'une des plus agréables de France. Donc, malgré les contraintes que j'ai exposées précédemment, notre budget d'investissement sera en augmentation de près de 6 % par rapport à 2002. Au total, l'investissement direct et les subventions d'équipement versées, l'intervention de la ville sur les principaux projets d'investissement devraient représenter près de 37 millions d'euros. Il faut donc rapprocher cela, je le disais, du contexte décrit auparavant. C'est un effort qui va viser à réaliser de nouveaux aménagements urbains, à valoriser notre environnement et intervenir fortement, vous le savez, sur nos installations sportives et continuer à développer une offre culturelle qui est, on ne le dit peut-être pas assez, d'une très grande qualité. Toutes ces actions vont donc contribuer à développer la qualité de la vie à Besançon. Et ces investissements vont porter sur des opérations nouvelles, bien sûr, des chantiers en cours, et ce que nous appelons ce grand programme de petits travaux, c'est donc tout cela que je vais vous détailler.

Tout d'abord le lancement d'opérations nouvelles. Nous l'avons déjà dit dans le PPI, des opérations nouvelles vont être engagées en 2003, qui vont viser tout d'abord à ouvrir, dans les quartiers de Besançon, un très vaste chantier de requalification urbaine. Je pense tout d'abord à l'ORU des Clairs-Soleils, avec l'accompagnement des grandes opérations menées par les bailleurs sociaux qui vont démarrer cette année. L'ORU concerne Clairs-Soleils mais aussi Planoise. Cette année les opérations vont démarrer sur Clairs-Soleils, l'aménagement de points publics, la maison de quartier de Velotte qui va démarrer, nos travaux de restructuration des restaurants scolaires, la mise en place de notre PDU et aussi des opérations nouvelles qui vont consister à doter Besançon, la capitale régionale, d'équipements culturels et sportifs qui vont participer et renforcer son rayonnement et son attractivité. Il y a les travaux du Musée du Temps dont le début de la deuxième tranche va démarrer à la fin de l'année avec l'installation du pendule de Foucault, la mise en valeur de notre patrimoine culturel à travers une signalétique nouvelle, Jacques MARIOT nous en a parlé dans le cadre de notre plan touristique, dans le domaine sportif le début des opérations de construction du nouveau palais des sports et les travaux du stade Léo Lagrange pour sa mise aux normes et l'extension de la capacité. Actuellement nous ne savons pas quelle sera la solution qui sera définitivement retenue puisque vous savez qu'il y a une réunion à la Ligue le 4 février mais je peux

d'ores et déjà vous indiquer que nous aurons un conseil municipal extraordinaire le 20 février pour pouvoir débattre de ce projet du stade, puisqu'il y aura urgence, conseil municipal au cours duquel nous parlerons aussi, très certainement, des travaux d'aménagement du Casino. L'ensemble de ces projets va bien sûr être traité dans une perspective de développement durable pour notre ville, or je le dis toujours mais je le redis, ce n'est pas parce que ça fait mode, ce n'est pas pour faire plaisir à mes amis, c'est parce que je le pense, c'est parce que l'ensemble de notre équipe pense qu'effectivement nous devons nous imposer, nous devons être des modèles dans le souci de faire en sorte que les générations futures puissent continuer à vivre ici à Besançon et de façon beaucoup plus générale sur notre planète. Il y a des actions significatives avec par exemple la construction de la chaufferie bois de Planoise, qui sera certainement une des plus grandes de France, l'installation de capteurs photovoltaïques qui vont alimenter le parc de véhicules électriques de la Ville, et aussi et surtout la mise en place de l'agenda 21, avec les habitants et l'ensemble de nos partenaires. Mais nous allons aussi poursuivre de grandes opérations d'aménagement et même en achever quelques-unes.

Notre objectif, bien entendu, c'est de participer à l'amélioration de la qualité de la vie, mais là aussi encore, ça revient comme un leitmotiv, renforcement de l'attractivité de la ville et de son potentiel économique, en soutien d'ailleurs aux initiatives de la CAGB, le Marché Beaux-Arts -des travaux de la première tranche du parking seront terminés à la fin de ce premier semestre-. Je vous confirme que pour le cinéma, j'ai reçu, par le biais de la SEDD, l'ensemble des versements qui étaient prévus, 223 000 €, donc toute la logistique est lancée, le cinéma Beaux-Arts devrait avancer, les travaux d'aménagement de la place du Marché vont aussi démarrer. Ça sera une opération sur plusieurs années. Je peux vous dire aussi mais nous aurons l'occasion d'en reparler, qu'à la City, l'Hôtel Ibis va redémarrer. Je vous en reparlerai lorsque j'aurai un certain nombre de précisions mais c'est une opération qui va aussi redémarrer dans les jours prochains. Quant à l'opération Pasteur, elle va se continuer comme prévu. Nous allons aussi continuer à apporter notre soutien aux grandes opérations économiques, notamment sur la ZAC des Hauts du Chazal, tout du moins pour ce qui concerne la partie qui nous incombe, le logement pour 43 %, puisque la partie développement économique, à hauteur de 57 %, est de la responsabilité de la CAGB. Nous allons aussi, toujours dans ces poursuites d'opérations d'aménagement, terminer le groupe scolaire Saint-Claude avec la construction de la maternelle. Pour le sport c'est la construction du terrain synthétique de la Malcombe, des travaux urbains qui seront menés à Planoise et aussi un soutien toujours affirmé aux travaux universitaires sur le site du pôle santé avec la Faculté de Médecine-Pharmacie.

Concernant le «grand programme de petits travaux», 2003 marque là aussi une volonté très forte -c'est dommage que notre ami ROSSELOT ne soit pas là- celle de l'entretien du patrimoine et de l'embellissement de la ville, deux exigences que nous avons et que nous concrétisons en relevant le montant des crédits réservés à l'entretien du patrimoine et à la réalisation des travaux de sécurité puisque les tranches annuelles passent de 7,7 M€ en 2002 à 9,4 M€ comme annoncé dans le PPI. Nous devons certes construire, faire du neuf, mais prendre en compte l'état de notre patrimoine et accélérer nos efforts dans ce domaine-là. Une nouvelle ligne budgétaire avait été mise en place en 2002, elle est maintenue, c'est le FEU, le Fonds d'Embellissement Urbain. Nous poursuivrons aussi le plan Lumière et les travaux d'aménagement des promenades et jardins au centre-ville. Par exemple un élément fort de ce programme est l'aménagement du square Castan qui est en discussion entre autres avec la Région, au centre-ville mais aussi dans les quartiers et au niveau des collines et de la vallée du Doubs. Vous savez que nous sommes en train de mettre en place avec la CAGB et l'AUDAB, toute une réflexion pour le classement de ce site justement au niveau de l'UNESCO comme patrimoine mondial de l'humanité. Ce que l'on veut, avec cette municipalité, c'est renforcer encore l'image de Besançon, qu'elle soit je dirais plus soignée, plus conviviale avec la volonté de s'appuyer sur notre richesse naturelle et patrimoniale.

Deuxième priorité de ce budget après les investissements, la proximité, la solidarité, la citoyenneté, c'est-à-dire une ville à l'écoute mais aussi une ville exigeante sur le niveau de qualité du service rendu aux Bisontins. La démocratie municipale est vraiment la base de la démocratie, vous le savez et l'équipe

municipale affirme clairement sa volonté de développer la participation de la population par la mise en oeuvre de la démocratie de quartier parce que c'est une des conditions de la citoyenneté. Et c'est aussi, au-delà de ça, le moyen de faire de chaque habitant un acteur et pas seulement un consommateur ou un zappeur des politiques publiques, un acteur qui ne soit pas replié sur ses attentes et qui n'ait que l'intérêt général à prendre en compte. C'est le chantier de la citoyenneté, c'est celui du droit à l'éducation que nous affirmons, à la lecture, à l'environnement de qualité, à la dignité et aussi à la justice sociale. Dans le champ des compétences qui sont les nôtres, nous allons donc continuer à porter un effort important vers l'école et vers l'enfance, vers la solidarité au profit de ceux qui ont besoin de notre soutien. Si je devais résumer pour ce chapitre-là, je dirais que c'est un peu le triangle d'or -n'y voyez pas d'autre connotation que celle-ci- le triangle d'or : éducation, solidarité, proximité. C'est ça le coeur de notre action.

Tout d'abord le soutien à l'école et à l'enfance. Il va concerner autant les écoles que les écoliers. Cela passe déjà aussi par les améliorations que nous allons mettre en place dans nos crèches, la restructuration d'écoles dans le cadre des tranches annuelles, outre celle que j'ai évoquée de Saint-Claude. Nous avons la volonté, avec l'Adjoint, de supprimer les préfabriqués, il ne faut plus qu'il reste de vieux préfabriqués. J'étais l'autre jour à l'école de la Butte où ceux dans laquelle je suis allé il y a quelques années sont encore là, ils n'ont pas beaucoup changé. C'est vrai là mais c'est aussi vrai ailleurs, entre autres aux Chaprais. Il faut donc qu'on supprime ces préfabriqués, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y en aura plus quand on devra ponctuellement répondre à un problème, mais en 2003 ce ne sont plus les mêmes que ceux qu'on mettait dans les années 1950. Ainsi, un effort accru sur l'entretien et la sécurité des écoles, des crèches et de leurs aires de jeux, c'est une opération qui avait été lancée même avant que nous arrivions et qui va donc se terminer en 2003. Mais au-delà de ça, ce que nous voulons c'est faire de l'école un lieu d'égalité pour les enfants bisontins et je crois que c'est pour nous l'occasion d'affirmer, au-delà du cadre un peu strict de nos compétences, haut et fort ce principe d'égalité des chances, c'est ça la base de notre pacte social et d'ailleurs de ce point de vue, je partage l'inquiétude des enseignants, des parents et des aides éducateurs par rapport justement à la suppression, dans nos écoles, de ces postes d'aides éducateurs même si ça a peut-être été un peu amélioré et tant mieux, je m'en féliciterai, mais quand même, la suppression de ces postes qui se sont montrés indispensables, c'est quelque chose qui nous inquiète, comme d'ailleurs la suppression de façon globale des emplois jeunes. Même si c'était annoncé, même si on savait que c'était pour cinq ans, il fallait trouver les moyens de les pérenniser, la Ville l'a fait et nous souhaiterions que l'Etat aussi puisse trouver des solutions par rapport à cela parce que le rôle de ces aides éducateurs dans les écoles par exemple était indispensable pour les actions de cohésion, de médiation, d'animation, voire même de sécurisation des écoles. J'ai d'ailleurs écrit au Ministre il y a quelque temps, il ne m'a pas encore répondu mais je pense qu'il va le faire. Concernant les élèves, la Ville va marquer un effort important puisque vous savez que l'année dernière nous avons, ayant de bons résultats au budget, multiplié par deux les crédits pour le renouvellement du mobilier dans les écoles. Cette année, nous avons maintenu cet effort, c'est-à-dire que nous allons donc renouveler le mobilier des écoles deux fois plus vite que prévu. Nous allons aussi renforcer ce qu'on appelle les crédits pédagogiques dans les écoles, qui vont passer de 14,50 € en 2001 à 18,29 € en 2002, donc ils auront augmenté une fois de 15 %, une fois de 10 %. Ce sont des crédits pédagogiques qui permettent aux enseignants, effectivement, de mettre en place des actions tout à fait intéressantes. Le cartable électronique va être mis en place pour les classes de CE2, vous en avez déjà entendu parler, après l'opération des 1 000 ordis dans les écoles. De plus, nous avons décidé, vous le savez, avec la CAF, de faire un effort très important pour les familles, dans le cadre du nouveau contrat enfance qui va être signé, effort très important puisque nous allons diminuer sensiblement le taux d'effort des familles de Besançon qui mettent leurs enfants dans les crèches. Elles vont payer beaucoup moins cher et on sait bien, pour avoir tous été parents ou même pour l'être, que lorsque l'on est jeune, le budget que l'on consacre à l'accueil des enfants est quelque chose d'important. Donc vous voyez, malgré ce budget difficile, de grands axes sont affirmés.

D'autre part, concernant la solidarité, c'est aussi et toujours une priorité municipale, d'autant plus que le budget 2003 s'inscrit dans un contexte socio-économique qui est quand même préoccupant. Le chômage est reparti très sensiblement à la hausse en France, il n'y a pas de jours sans qu'il y ait une catastrophe économique qui soit annoncée. Bien sûr, la situation mondiale y est pour quelque chose mais quand même, et si Besançon résiste plutôt mieux que la moyenne nationale, le nombre des chômeurs a progressé de près de 13 % en quelques mois sur Besançon, 15 % des ménages vivent aujourd'hui en dessous du seuil des bas revenus et 10 % de la population de cette ville disposent de ressources qui sont essentiellement des revenus constitués d'allocations. Il y a donc un risque très clair de paupérisation qui apparaît, entre autres aussi pour les populations vieillissantes, suite aux vagues de licenciements économiques dont cette génération a été victime. Aussi, à périmètre constant, la subvention de la Ville au CCAS va être augmentée d'environ 4 % pour prendre en compte les difficultés de nos concitoyennes et de nos concitoyens. On va donc renforcer l'intervention de proximité, on parlera bientôt de Proxim' Social, on vous proposera prochainement la signature d'une charte du handicap sur laquelle travaille Jean-Jacques DEMONET et la concrétisation de premiers engagements. Nous allons continuer les actions liées à la transmission de la mémoire avec entre autres la mise en place du Conseil des Sages et d'une façon très pratique, nous allons réhabiliter l'abri de nuit des Glacis qui en a bien besoin, dans le cadre d'une politique globale de l'urgence sociale, politique que nous menons d'ailleurs avec l'ensemble de nos partenaires associatifs sur Besançon.

La qualité de la vie dans les quartiers et les actions de proximité vont aussi être très présentes dans ce budget puisque la Ville affiche une volonté forte dans son action de proximité. Il n'y a pas que Proxim' Cité, il y a aussi beaucoup d'autres choses, il y a la poursuite des opérations anti-graffiti, je ne sais pas si vous avez remarqué mais il y a beaucoup moins de graffitis dans cette ville, ce n'est pas un hasard mais le résultat du travail d'une équipe qui est sur le qui-vive, qui est opérationnelle du matin au soir et qui effectivement ôte ces graffitis et propose d'ailleurs de passer des contrats d'entretien des façades avec les propriétaires d'immeubles. Ce n'est pas fait gratuitement mais c'est très peu cher. Nous aurons aussi la mise en place d'une politique pour lutter, pour mieux contrôler les déjections canines avec des moyens spécifiques humains parce que c'est vrai que c'est quelque chose qui revient souvent, il y a une très très grande exaspération par rapport à cela. Nous allons aussi, c'est important car cela répond à une grande demande, réhabiliter et installer des nouveaux WC publics au centre-ville et dans les quartiers et je pense que cette année devrait voir l'installation de plusieurs nouveaux équipements. Autre chose qui est importante et ne coûte pas forcément très cher, c'est une campagne de communication qui sera tournée vers les habitants pour expliquer que la mairie, le maire, les services municipaux ne peuvent pas tout faire et que si on a une part de responsabilité dans la propreté des rues, il faut faire acte citoyen car la propreté des rues concerne aussi chacune et chacun d'entre nous. Chacun y a sa part de responsabilité. Ça ne va pas être facile, mais nous voulons mettre en place cette campagne de communication parce que nous voulons aussi que chacun s'approprie ce problème. Nous souhaitons aussi que les équipements publics participent tout à la fois à favoriser cet exercice de la citoyenneté et combattent les fractures spatiales et d'isolement de certaines populations que l'on connaît bien, tout simplement leur exclusion. Pour cela nous allons donc mettre en place, dans le domaine de la démocratie participative, un Espace Public Numérique pour démarrer, un EPN et nous allons continuer à former dans les quartiers des femmes et des hommes aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication. Il y aura bien sûr, si ça se concrétise au niveau régional, la participation à la création d'une caisse d'économie solidaire pour aider à la mobilisation de l'épargne locale. Donc nous accompagnerons cette création si elle se fait et je pense qu'elle va se faire.

Voilà donc pour les grandes orientations. Tout cela, vous l'avez vu, c'est dans le respect de ce que nous avons prévu au PPI. Je passe la parole à mon ami Jean-Claude CHEVAILLER qui a beaucoup travaillé sur ce budget et qui va nous donner quelques éléments beaucoup plus chiffrés.

M. Jean-Claude CHEVAILLER : Comme l'a dit le Maire, les grandes orientations de la politique municipale respectent le cadrage budgétaire du PPI présenté le 19 décembre. Il convient de rappeler les trois contraintes que nous nous sommes fixées dans la prospective. En matière de tendance de l'épargne brute sur l'ensemble de la période, ce qui ne veut pas dire d'année en année, une capacité de désendettement inférieure à 7 ans, c'est un objectif important, des taux de fiscalité n'évoluant pas au-delà de l'inflation prévisionnelle. Donc l'inflation prévisionnelle, l'Etat l'a prévue entre 2,1 et 2,3 %, je vous le rappelle. Si on regarde maintenant la section investissement, 28,5 M€ d'investissements directs auxquels on ajoutera une provision sur le stade, selon le projet qui sera retenu. A ces investissements directs, il faut ajouter ce qui apparaît dans la section de fonctionnement, c'est-à-dire 8,5 M€ de subventions d'équipement. On retrouve les 37 qui ont été indiqués tout à l'heure. Pour financer, l'emprunt sera compris entre 19 M€ et 19,5 M€ plafonnés à 15,9 hors Pasteur. En ce qui concerne le fonctionnement, les chiffres que je vais donner sont des chiffres qui sont recalculés à périmètre constant, comme cela a été dit, il y a la reprise des centres sociaux, il y a les transferts de compétences à la CAGB, et les chiffres que je vais vous donner sont à périmètre constant. A périmètre constant, les dépenses de personnel doivent évoluer de moins de 2,5 % et cela malgré l'accroissement de 0,4 point de la cotisation employeur de la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales donc qui est imposée. La poursuite des efforts de gestion sur les autres charges, c'est-à-dire que l'objectif c'est l'inflation plus 1,5 %. De même pour les subventions hors celle qui est versée au CCAS, l'idée est de se rapprocher de l'évolution de l'inflation. Enfin, on rappelle la règle des taux de fiscalité qui n'évoluent pas au-delà du taux d'inflation. Très rapidement, sur les sept budgets annexes, on va parler des trois principaux, tout d'abord le budget de l'eau, 13,1 M€, qui est en augmentation par rapport à l'année 2002 puisque le budget annexe de l'eau était de 11 millions. Cela s'explique pas tant par les dépenses de fonctionnement qui n'augmentent que de 2,3 %, c'est-à-dire un montant tout à fait comparable à l'inflation mais surtout en raison des dépenses d'investissement puisqu'il y a de nouveaux projets, notamment ZAC des Hauts du Chazal, le Val des Grands Bas, et également des travaux de sécurité sur l'interconnexion de la rocade Nord-Ouest et le réservoir de Griffon. C'est une augmentation en raison d'investissements qui sont nécessaires pour nous garantir l'approvisionnement et la qualité de l'eau comme cela a été dit. Le budget de l'assainissement, 13,2 M€, en revanche, est en assez nette décroissance, légère diminution des dépenses de fonctionnement, mais surtout dépenses d'investissement nettement moins importantes parce que le gros effort sur la station de Port Douvot a été mené en 2002. En ce qui concerne les opérations envisagées, vous regarderez sur le document que vous avez tous sous les yeux. Enfin, le budget des déchets, 12,3 M€, également en décroissance, c'est 10,1 M€ pour le fonctionnement, 2,2 M€ pour l'investissement, il est en diminution puisqu'il était de 14,6 M€ en 2002. Alors là, de même, les gros travaux sur l'usine d'incinération ont été menés en 2002 et le gros est passé. En compte sur 2003, le maintien, pour une année supplémentaire de la compétence traitement puisque l'usine d'incinération sera transférée au SYBERT au 1er janvier 2004. De même était envisagée la mise en place d'une tranche de collecte sélective de 15 000 habitants, ce qui nous amènera, fin 2003 à 82 000 habitants sur 120 000, donc les deux-tiers, qui trieront.

M. LE MAIRE : La conclusion va être très très courte, juste quelques chiffres, budget principal 2003 : 179 M€, une augmentation donc de 4 % de BP à BP, mais je le répète bien, à périmètre non constant du fait des mouvements opérés avec le CCAS et la CAGB. C'est le premier budget qui va suivre l'adoption de notre PPI. C'est la volonté aussi d'appliquer les projets que nous avons promis aux Bisontins et aux Bisontines. Je redis quand même que nos objectifs sont tenus puisque nous avons un effort d'investissement, vous l'avez noté, de 6 %, une section de fonctionnement qui est maîtrisée, une hausse mesurée de l'emprunt et une évolution des taux de fiscalité qui est celle de l'inflation comme nous l'avons annoncé. Tracer des orientations budgétaires, au fond, qu'est-ce que c'est ? C'est se donner des moyens de construire et de mettre en oeuvre les projets qui sont attendus par nos concitoyens et faire en sorte que là aussi ça soit soutenable, c'est-à-dire de ne pas trop accroître la pression fiscale, c'est un de nos grands soucis. Nous voulons donc un budget d'action pour une ville, je l'ai dit, qui soit dynamique, attractive et conviviale. Voilà ce que nous vous proposons. Je ne suis pas sûr que cela recevra

l'assentiment général mais en tout cas c'est notre volonté. Nous avons mis en place des investissements pour atteindre ce triangle d'or dont je parlais, le dynamisme, l'attractivité et la qualité de la vie car, en fait, ce que nous voudrions, avec notre équipe, c'est construire une grande métropole du XXIème siècle qui soit aussi une ville-jardin. C'est ça le défi que nous devons relever et aussi faire vivre des exigences, il y avait le triangle, il y a aussi le carré, des exigences sans lesquelles notre société va voler en éclat, c'est l'éducation, la solidarité, la citoyenneté et la proximité. Je crois que c'est avec tout ça qu'on arrive à mieux vivre à Besançon.

Juste un rappel, on parle beaucoup des dérives de la société moderne, de l'insécurité, du repli sur soi, moi je voudrais dire que ce n'est peut-être pas un hasard si pour la deuxième année consécutive en 2001 et 2002 la délinquance a baissé à Besançon. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de problèmes à Besançon -ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit- mais cela montre que toutes ces actions que nous menons sur le terrain, quelque part à mon avis, portent leurs fruits. Maintenant, je donne la place au débat.

Mme Françoise BRANGET : Je dirais qu'au travers de ces orientations budgétaires, c'est un petit peu le soufflé du PPI qui retombe. Lors de la présentation du PPI le 19 décembre dernier, j'avais exprimé des doutes, des réserves et des inquiétudes. Les documents d'orientations budgétaires que vous venez de nous présenter confirment malheureusement pour la Ville et les Bisontins mes impressions premières. Un débat d'orientations budgétaires n'est pas une simple formalité de procédure budgétaire que l'on organise comme ça, quelques semaines avant le vote du budget. C'est bien un document d'orientations qui doit répondre à une exigence de clarté et de transparence. Et là en l'occurrence, on ne voit pas l'affichage clair d'une politique fiscale, pas plus que la représentation d'une situation financière de la Ville avec des comparaisons objectives, pas plus que la clarté des choix de gestion et des priorités de l'action municipale. Permettez-moi d'affirmer que votre document ne répond en rien à cette exigence de clarté et de transparence. Vous vous réfugiez derrière un rideau d'incertitudes, vous refusez les comparaisons qui dérangent votre présentation. Cette observation générale sera le fil conducteur de mon intervention. Avant d'aborder des remarques de détail, j'aurais souhaité exprimer des doutes sur certaines affirmations. Elles sont au nombre de trois qui sont les ambitions, les priorités et les finances. L'ambition du PPI puisque c'est à lui qu'on se réfère est comme vous l'affirmez d'établir durablement Besançon comme capitale régionale, une ambition louable certes, généreuse, dont on cherche vraiment la concrétisation dans votre document. Je pense que c'est un voeu pieux mais ça en reste là. Ce qui sépare une simple ville d'une capitale régionale c'est bien la qualité de l'enseignement supérieur, le nombre et la qualité des grands équipements sportifs et culturels, vous êtes bien d'accord avec moi. Or il apparaît que ce sont précisément les domaines dans lesquels vous êtes le plus discret et le plus absent. Vous êtes fort discret sur le stade... je regrette...

M. LE MAIRE : Vous avez préparé votre intervention avant de m'écouter, c'est normal que vous disiez des choses...

Mme Françoise BRANGET : Non, pas du tout, j'ai épluché votre document, je sais encore lire malgré tout, même ce que vous avez dit tout à l'heure, vous avez évoqué certaines choses mais aucun chiffre en face, rien n'est précisé. Donc vous êtes fort discret sur le stade, on attend et s'agissant du stade, on voit bien que dans les 37 millions d'investissement le stade n'est pas compris. Vous êtes très modeste sur le palais des sports, silencieux sur le Conservatoire et bien peu généreux sur le Musée du Temps puisqu'on note toujours le 0,3 M€, s'agissant quand même d'un élément phare de la politique touristique. Je dirais qu'on doit rappeler l'absence étrange quand même pour une municipalité qui fait de l'enseignement sa priorité, du Conservatoire. Vous n'en avez pas parlé ce soir, je regrette. Et que dire de l'Orchestre de Besançon ? Qu'avez-vous l'intention de faire de l'Orchestre ?

M. LE MAIRE : M. ROIGNOT vous en parlera.

Mme Françoise BRANGET : Quel statut allez-vous lui donner ? Nous avons toujours une régie municipale alors que nous savons que nous devons aller vers une nécessaire évolution statutaire. D'ailleurs le contrat du chef d'orchestre se termine au mois de mai, allez-vous le laisser partir ? Je vous pose la question. Au fond, Monsieur le Maire, les quelques lignes consacrées au patrimoine culturel que l'on trouve presque par hasard en bas de la page 6 symbolisent l'absence d'ambition culturelle pour Besançon. Je pense que votre ambition est plus celle d'une ville que celle d'une capitale régionale.

Les priorités, dans le PPI et donc dans vos orientations budgétaires, se veulent un outil, un instrument de pilotage, à la fois ajustable et adaptable et un engagement auprès des Bisontins. Ainsi vous justifiez par avance les reports, les manquements, les abandons que vous ne manquerez pas de faire au cours du mandat. Là, on le voit bien. D'ailleurs vous n'avez pas arrêté depuis le début de dire que nous étions dans un contexte difficile mais le contexte difficile est complètement extérieur aux finances de la ville. Je vous le rappelle parce que vous faites état de la loi de décentralisation que nous ne connaissons pas encore puisque les débats ne sont pas terminés et je dirais même que vous évoquez le problème de la police municipale avec justement les amendes forfaitaires, eh bien je regrette, cette loi sur la police municipale est une loi du 15 avril 1999. Elle n'est pas responsable de ce gouvernement-là.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas de cela que je parle.

Mme Françoise BRANGET : Si, parce que vous dites que nous avons à assumer une dépense qui est de 66 000 € alors que nous n'avons aucune contrepartie de la part de l'Etat, c'est bien ce que j'ai compris.

M. LE MAIRE : Madame BRANGET, je vous interromps juste une seconde pour vous rappeler qu'auparavant c'est l'Etat qui payait les timbres amendes. Depuis cette année il a décidé de ne plus les payer, c'est ça.

Mme Françoise BRANGET : Je suis bien d'accord mais vous dites que pour gérer ça va engendrer des...

M. LE MAIRE : L'Etat nous retire 66 000 €.

Mme Françoise BRANGET : Je suis bien d'accord mais je vous dis, la loi qui a voté cela est du 15 avril 1999.

M. LE MAIRE : Je ne vois pas où est le problème là !

Mme Françoise BRANGET : Si, puisque vous dites que c'est le contexte difficile actuel. Je veux bien croire que c'est vrai, que la dépense c'est bien la ville qui va l'assumer, mais il faut arrêter de dire qu'on va avoir des inquiétudes avec la loi de décentralisation. Je continue...

M. LE MAIRE : Oui, je vous répondrai ensuite mais je crois que tout le monde a compris sauf vous d'ailleurs donc je n'insisterai même pas.

Mme Françoise BRANGET : Il faut replacer dans le contexte local... Je dirais qu'on a un manque de clarté et de transparence dans vos engagements. J'en conclus que vos engagements sont eux aussi ajustables et adaptables. C'est une curieuse conception de l'engagement. Manque de clarté et de transparence concernant vos priorités. Tout est prioritaire, ce qui revient à établir qu'il n'y a pas de priorités. L'école sauf le Conservatoire est prioritaire, la solidarité est prioritaire, l'investissement est prioritaire, la qualité de vie est prioritaire, le développement durable est prioritaire, etc. etc. Alors ou il n'y a pas eu de consensus ou vous n'avez pas su faire des choix mais moi je ne vois pas de priorités là-dedans.

Quant aux finances, vous mettez l'accent sur le niveau des investissements qui, selon vous, atteint un niveau élevé par rapport aux neuf années précédentes. Je ne sais pas si vous avez fait des comparaisons objectives mais je suis repartie sur les dernières années : en 1998, hors subventions d'équipement, parce qu'à l'époque les dépenses étaient séparées, les programmes de travaux s'élevaient à 204 millions de francs, en 1999 : 224, enfin en 2003 : 248,37 millions de francs, avec près de 8,5 millions d'euros de subventions d'équipement, donc ce n'est pas vraiment convaincant, je crois avoir compris pourquoi vous tenez tant à inclure les dépenses d'équipement en section d'investissement... aux amortissements directs. C'est pour masquer la part de plus en plus grande de subventions d'équilibre et donc le niveau de plus en plus bas des investissements directs, donc manque de clarté, de transparence. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Quant à la fiscalité, vous avez souligné à juste titre le caractère injuste de la taxe d'habitation. On pourrait donc logiquement attendre de votre part une diminution importante de cet impôt que vous jugez injuste. Malgré tout, vous l'augmentez...

M. LE MAIRE : 7 % au Département.

Mme Françoise BRANGET : A l'augmentation de 1,5 % décidée par votre majorité s'ajoutera l'augmentation votée par la loi de finances, on est bien d'accord. Nous savons que les bases d'imposition subissent une augmentation forfaitaire décidée par la loi de finances, destinée justement à les faire évoluer à peu près comme l'inflation. Donc l'augmentation globale pour le contribuable, sera bien supérieure à l'augmentation, il ne faut pas raconter de blagues là. Pourquoi ne tenez-vous pas compte de l'actualisation des bases ? Ce qui intéresse le contribuable, c'est effectivement l'augmentation globale qu'il constate sur son avis d'imposition. Et là il pourra constater, Monsieur le Maire, que lorsque vous êtes arrivé en 2001, le taux de la taxe d'habitation était à 18,83, aujourd'hui il est à 21,36 et demain, quand vous partirez, il sera à 22,67. Moi je suis désolée, ça fait + 3,84, ça fait 20 % d'augmentation, moi je compte comme ça.

M. LE MAIRE : Mais oui, mais vous comptez mal aussi, parce qu'il y a l'agglomération...

Mme Françoise BRANGET : Je ne compte pas mal, c'est vous qui l'annoncez dans votre PPI, je ne l'ai pas pris ailleurs, c'est bien vos chiffres, je regrette. Vous dites que l'impôt n'augmente pas, juste de l'inflation, permettez-moi d'en douter. Quant aux dépenses de fonctionnement, vous soulignez les incertitudes qui pèsent sur les finances municipales, notamment avec le risque de baisse du produit fiscal compte tenu de la révision de la valeur locative des logements HLM, mais c'est sans compter aussi l'imposition en contrepartie de France Télécom. Peut-être que ça ne viendra pas pallier, mais enfin... On pourrait en conclure que pour réduire ces incertitudes vous choisissez la rigueur, eh bien je crois que vous faites l'inverse. Vous augmentez les dépenses de fonctionnement et les charges, de l'inflation augmentée de 1,5 %, on est bien d'accord ?

M. LE MAIRE : Pas du tout.

Mme Françoise BRANGET : Vous faites le choix de la facilité plutôt que de la rigueur et vous faites le choix de l'impôt, je suis désolée. Remarque particulière : s'agissant des actions en faveur de la solidarité, il y a peu d'explications sur les finances du CCAS. Il n'y a absolument aucun chiffre. Peut-être que nous reprenons le CCAS mais vous avez quand même des bilans, on pourrait avoir quelque chose d'autre. Concernant l'étalement du financement de l'îlot Pasteur, l'opération présentée comme le symbole de la reconquête du centre-ville, étalée dans le temps, pas sur sept ans comme M. CHEVAILLER a dit mais sur dix ans. Là c'est un aveu d'impuissance et de manque de moyens, on est bien d'accord. Votre opposition et votre majorité vous ont largement avertis pourtant sur l'îlot Pasteur parce que ça mobilisera quand même 30,5 M€. J'ai calculé, ça fait 518 € par habitant qui paie l'impôt, 3 400 F, rien que pour l'îlot Pasteur. Ainsi le niveau d'emprunt qui monte à 19 M€ d'euros, ou 19,5 M€, c'est un peu plus que sur le PPI. Vous aviez mis 18,7 en 2003. Ceci dit, c'est un niveau jamais atteint par le passé et cela aura pour conséquence de voir votre prospective budgétaire pas du tout tenue parce que ce n'est pas possible.

Je passe aux budgets annexes. Outre les impôts, vous augmentez le prix de l'eau. Pendant des années le prix de l'eau est resté constant, il passe aujourd'hui à 2,29, pourquoi ? Pourtant le budget eaux est largement bénéficiaire, vous n'allez pas me dire le contraire, de même pour le budget déchets que vous réduisez un petit peu, malgré tout vous augmentez la redevance des ordures ménagères de 4,7 %. Alors vous justifiez l'augmentation par le prix des bacs, moi je trouve que ce n'est pas très sérieux, surtout que les bacs valent moins cher à la périphérie qu'à la Ville de Besançon, vous négociez peut-être mal vos prix mais il y a quelque chose. Par ailleurs, nous aurions apprécié Monsieur le Maire que vous nous informiez sur justement l'évolution des contributions au BP des budgets annexes parce que là, on n'a pas grand chose.

Je voudrais aussi dire : qu'est-ce qu'il faut penser du transfert de l'usine d'incinération, est-ce que les coûts ne font pas peur un peu à tous nos amis de la périphérie ? J'aimerais avoir quelques réponses là-dessus et je parlerai pour conclure, comme vous le dites d'ailleurs, des incertitudes. Vous vous réfugiez derrière les incertitudes justement pour rester vague, toujours par manque de clarté, de mauvais choix de gestion, dépenses qui augmentent, emprunts qui augmentent, donc fatalement dettes et impôts qui augmentent et je n'ai pas évoqué le problème de la TPU parce que vous avez dit dans votre document, ça on l'a bien relevé, d'ailleurs vous nous avez préparés depuis un petit moment à l'agglomération, vous nous avez dit que la taxe professionnelle n'était pas suffisamment élevée et là on voit qu'avec l'assouplissement de la règle des liens entre les taux, on va pouvoir faire quelque chose, alors on va augmenter la taxe professionnelle. Je dirais qu'une ambition se mesure en terme d'actions, de réalisations, de choix clairs, de priorités établies et non en terme d'intentions. C'est pour cela que je dis que le soufflé du PPI est bien vite retombé.

M. LE MAIRE : PPI que vous n'avez d'ailleurs pas voté.

Mme Françoise BRANGET : Non et heureusement pour vous !

M. LE MAIRE : Je ne ferai pas de commentaires.

M. Bernard LAMBERT : Monsieur le Maire, Chers Collègues, dans la préparation de mon intervention, Monsieur le Maire, j'ai consulté les dossiers identiques à ceux qu'on a ce soir pour les années 1999, 2000 et 2001 et j'y ai trouvé d'ailleurs des informations intéressantes que vous connaissez Monsieur le Maire pour les avoir travaillées bien sûr, initiées, et pour la plupart votées. Je fais néanmoins un premier constat. Le dossier de ce soir est le plus léger et le moins complet dans la communication des informations que nous sommes en droit d'attendre. Mes collègues auront l'occasion très certainement de relever comme moi certaines carences.

Je ferai si vous le voulez bien, des remarques d'ordre général et la première porte sur l'effort d'investissement de 6 % que je trouve excessif par rapport à l'exercice 2002. Certains projets ne sont pas chiffrés et risquent d'apparaître en cours d'année comme des éléments structurants certes mais sujets à des dérives financières. On a bien des grandes phrases du type : les opérations nouvelles consisteront à doter Besançon, capitale régionale et son agglomération d'équipements culturels et sportifs qui participeront à son rayonnement. Vous restez discret sur le chiffrage des équipements de proximité et je cite notamment l'aménagement de lieux d'accueil du public, de points publics comme Montrapon, la restructuration de restaurants scolaires, la maison de quartier de Velotte, vous ne donnez pas plus de précisions pour la réhabilitation du stade Léo Lagrange. Si vous chiffrez celle du palais des sports, il faut Monsieur le Maire, selon moi, aller plus loin pour les autres projets.

La deuxième remarque porte sur le volet proximité, solidarité, citoyenneté. Ce volet me paraît trop léger pour ne pas dire dérisoire. Exceptées les deux baisses enregistrées pour les coûts de la garde d'enfant pour les parents, les orientations sont trop succinctes et celles qui existent souffrent là encore d'un manque de lisibilité budgétaire pour que l'on puisse en apprécier la portée et la justesse au regard de la demande.

Troisième remarque, la vie dans les quartiers. Il s'agit ce soir d'un débat d'orientations budgétaires et rien n'est chiffré en ce domaine et j'ai encore en mémoire la dernière commission présidée par notre collègue Françoise PRESSE où nous avons à regret pris connaissance des sommes allouées pour la vie associative de nos quartiers, c'était Monsieur le Maire, pratiquement l'euro symbolique. Si la présidente de la commission ce soir a les chiffres, je souhaiterais qu'elle les communique à la docte assemblée car c'est l'inquiétude. Cette aumône accordée à nos quartiers ne nous satisfait pas, nous opposition et les 46 % de Bisontines et Bisontins qui nous ont accordé leurs suffrages en 2001. D'ailleurs Monsieur le Maire, et vous le savez, la colère monte dans les conseils de quartiers et nos collègues Mme DAHAN et Franck MONNEUR le savent, pour faire référence aux dernières réunions de quartiers de Besançon La Boucle et Battant. Avant-hier soir salle Battant, le témoignage très fort a été donné, confirmant le manque de concertation, l'absence de dialogue, le rejet de propositions, l'insuffisance notoire des crédits accordés pour que vivent nos associations de quartiers. J'ai l'impression et je l'ai dit à Battant, qu'un couvercle est posé sur nos structures. Les parents ne sont pas informés des décisions prises, il y a non respect des propositions d'un collectif de 300 personnes, on ne donne pas la parole aux participants, on trie les intervenants. Une remarque d'ailleurs, Monsieur le Maire, dans ce domaine : je participe et vous le savez, de manière très fidèle à la commission école sous la présidence de Mme FELLMANN. Je suis surpris que nous n'ayons pas l'occasion, à cette commission, de parler de fermeture de classes, de restriction de crédits et on laisse trop souvent, selon moi Monsieur le Maire, la décision d'une fermeture de classe... (réaction de M. le Maire) ... on laisse trop souvent, selon moi, la fermeture d'une classe à la commission de M. LIME pour des raisons de pierre, de bâtiment et de gros sous...

M. LE MAIRE : C'est n'importe quoi ! (réactions).

M. Bernard LAMBERT : ... et je crois que là une concertation doit être revue. Cette question n'est pas uniquement du ressort de la commission urbanisme, Monsieur le Maire. Carte scolaire peut-être mais débat dans le cadre de la commission école, ça me paraît aussi une priorité. Je suis favorable au béton que l'on va couler pour souder entre eux les agglomérations utiles à la création de telle ou telle maison de quartier mais je suis aussi favorable à la concertation et au dialogue pour nouer entre elles les initiatives propres aux projets qui feront vivre nos quartiers et notre ville.

Le cadrage budgétaire. Vous rappelez la référence au PPI, soit, et je ne reviens pas sur nos remarques du 19 décembre. Ce qui m'interpelle par contre, et je voudrais vous faire part de mes inquiétudes, c'est l'art que vous avez, Monsieur le Maire, de noircir le contexte dans lequel s'élabore le budget. Le projet de loi constitutionnel relatif à l'acte 2 de la décentralisation est développé sur deux pages, pour caricaturer l'action du gouvernement de M. RAFFARIN. L'acte 1, Monsieur le Maire, de la décentralisation, ne l'oublions pas, était une nécessité et il faut compléter l'acte 1, c'est une nécessité vitale pour notre pays et pour Besançon. Le Ministre chargé du dossier, que vous avez rencontré en décembre à Micropolis, Patrick DEVEDJIAN l'a rappelé et il a souligné entre autres qu'il y aura transfert de charges avec celui des recettes et la péréquation que vous envisagez comme insuffisante sera au rendez-vous. Les parlementaires s'y emploient en ce moment et ceux qui sont en Franche-Comté d'une manière très particulière et active. Je ne peux accepter de même le paragraphe lié à la loi de finances où vous critiquez le montant de la DGF, le montant de la DSU et celui de la DCTP. Vous avez là une critique exagérée qui est malvenue eu égard aux investissements titanesques que vous listez en début de dossier et si vous écrivez page 13 que des incertitudes pèsent sur la préparation et l'exécution du budget 2003, alors il faut savoir équilibrer produits et charges et vous ne le faites pas. N'attribuez pas à d'autres les difficultés financières qui vous guettent, et que nous ne voulons pas retrouver au budget le 20 mars. Vous résumez enfin le budget 2003 par ces mots : être proche et voir loin, permettez-moi de vous suggérer de prolonger ces propos par : être proche c'est dialoguer et écouter, voir loin, Monsieur le Maire, c'est budgétiser sans utopie.

M. Marcel POCHARD : Monsieur le Maire, après vous avoir entendu et d'ailleurs ça allait dans la ligne du document écrit, j'avais envie de m'écrier et de dire : quelle belle opération de communication ! En vous entendant évidemment, c'était extrêmement agréable à entendre, on avait une ville capitale régionale, on avait de la solidarité, de la proximité, on était proche, on voyait loin, etc.

M. LE MAIRE : C'est la réalité.

M. Marcel POCHARD : ... mais ce qui était très frappant, Monsieur le Maire, pour autant, et Françoise BRANGET vous l'a déjà dit, c'est que dans le fond, il y avait extrêmement peu de chiffres. Et je crois, pour l'année prochaine, Monsieur le Maire, que vous allez arriver à un exploit si vous continuez dans cette ligne. Vous allez avoir un budget si épuré dans sa présentation, si chargé de messages qu'il n'y aura plus de chiffres. Malheureusement, Monsieur le Maire, nous sommes dans un débat d'orientations budgétaires et dans un débat d'orientations budgétaires, malgré tout à un moment ou à un autre, il faut donner des chiffres. Qu'attend-on dans un Conseil Municipal lorsqu'il y a un débat d'orientations budgétaires ? C'est qu'on nous dise assez franchement d'emblée de combien va augmenter ce budget, quels choix on a faits pour cette augmentation.

M. LE MAIRE : On l'a dit.

M. Marcel POCHARD : Vous le dites en conclusion, tout à la fin, vous dites : en conclusion, ça va être...

M. LE MAIRE : Attendez, Monsieur POCHARD c'est dans le texte.

M. Marcel POCHARD : Oui, c'est dans le texte. A la fin, on découvre que finalement le budget va augmenter de 4 % mais ce qui est très important c'est de dire au départ de combien on accepte que notre budget augmente. Alors si on n'avait pas le PPI que nous avons tous en tête où on avait fait tous un effort pour le cadrage financier, on ne saurait véritablement pas où on en est. Moi je vous mets en garde, Monsieur le Maire. Nous sommes des Franc-Comtois, nous sommes assez rigoureux et nous aimons bien qu'on n'essaie pas de multiplier les présentations de messages qui finalement finissent toujours par être un tant soit peu trompeurs. Ça finit par être des abus de langage, de la langue de bois et par certains côtés je suis d'accord avec Bernard LAMBERT, il y a quelques éléments de contre-vérité, j'y reviendrai tout à l'heure.

Un mot aussi sur le début de votre propos en disant : les grandes incertitudes, la mise en cause des orientations gouvernementales notamment en matière de décentralisation, je trouve que c'est assez malvenu. On est à peine à la période d'examen de la réforme constitutionnelle, la loi organique n'a pas encore été déposée que vous en êtes déjà à déduire que, au moment où il va y avoir des transferts de personnels, l'Etat va faire transférer des charges sur la CNRACL.

M. LE MAIRE : J'ai dit que c'était une crainte, Monsieur POCHARD, vous l'avez relevé.

M. Marcel POCHARD : Le cadrage très difficile des décisions, honnêtement... Quand il y aura un débat sur la décentralisation, on en parlera, peut-être que ce n'était pas spécialement utile pour l'éclairage de ce que l'on fait ce soir. Cela dit, quelques observations un peu plus précises. La première concerne déjà effectivement cette augmentation globale du budget que vous chiffrez quand même à 4 %. Alors dans le débat vous expliquez et vous le dites d'ailleurs dans le rapport à un moment donné que ces 4 % sont en partie liés à un petit changement du cadre mais à aucun moment à périmètres identiques on nous dit de combien le budget augmente. Vous savez, des précisions ne sont jamais malvenues dans un débat d'orientations budgétaires et là-dessus, je regrette qu'on n'en ait pas eues et je vous dis que de toute façon pour moi globalement 4 % c'est un taux relativement élevé d'augmentation d'un budget. En tout cas, nous sommes très largement au-delà de l'inflation.

Ensuite des observations en ce qui concerne les recettes, essentiellement sur la fiscalité parce que je voudrais revenir sur cette fiscalité où vous nous dites que vous faites «un effort volontariste compte tenu des contraintes et des incertitudes». Volontariste, en général on dit qu'un budget est volontariste si on n'augmente pas les taux d'imposition. Le volontarisme est en augmentation des taux d'imposition, alors là nous sommes bien au-delà du volontarisme. Et je dois dire que de ce fait il y a un abus de langage qui à mon avis dissimule, ça je n'aime pas parce que c'est une présentation biaisée, une façon de désinformer la population quand on lui dit : les taux n'augmentent que de l'inflation, les gens disent : eh bien, dans le fond, les choses vont au rythme de l'inflation. Mais je me demande bien pourquoi un taux d'imposition quel qu'il soit, devrait augmenter comme l'inflation. Non, un taux d'imposition, en principe, il est stable, il n'y a aucune raison qu'il évolue comme l'inflation. Vous avez décidé que pendant cinq ans la pression fiscale à Besançon va augmenter, soit, elle augmentera mais ce n'est pas la peine de dissimuler que c'est une augmentation parce que comme vous l'a dit Françoise BRANGET, il y a l'augmentation des bases, la revalorisation forfaitaire et l'accroissement physique qui joue, puis après il y a le taux, et vous, vous faites augmenter le taux. Si le taux de l'impôt sur le revenu augmente, même que de l'inflation, c'est une augmentation de la pression fiscale liée à l'impôt sur le revenu. J'aimerais d'ailleurs, de ce point de vue-là, Monsieur le Maire, que vous vouliez bien nous donner, je suis sûr que vous l'avez fait faire par vos services, du moins j'espère, comme c'est une prévision sur cinq ans, j'aimerais bien que vous nous donniez les études que vous avez pu faire faire sur les incidences sur la population bisontine de cette augmentation des taux de la fiscalité comme de l'inflation. Qu'est-ce que cela représente pour les différents ménages et pour les différents types d'impôts qu'ils sont amenés à verser et je crois que pour la bonne information du conseil municipal, vous joindriez ces éléments au document budgétaire que vous allez nous donner, ce serait certainement une excellente chose.

Une observation sur les dépenses : sur les dépenses de fonctionnement, on en a discuté à propos du PPI, je comprends qu'il soit difficile de tenir les dépenses de personnel, déjà 2,5 % je reconnais que compte tenu du GVT et autres éléments, ce n'est pas mal. Mais je vous demande d'être quand même extrêmement vigilant parce que globalement on a quand même une pression des dépenses de fonctionnement. Vous essayez de compenser ça par une nouvelle compression dont on ne sait pas de combien elle va être, c'est là où votre rapport est très elliptique. L'année dernière c'était assez clair. Vous nous aviez dit : les dépenses de fonctionnement générales hors dépenses de personnel, ce sera l'inflation. Et puis cette année je ne sais pas combien c'est, mais très vraisemblablement une nouvelle fois ce sont les dépenses de fonctionnement générales qui vont être comprimées. Et ça, je le redis, c'est une tendance forte maintenant de trop de collectivités publiques y compris l'Etat, c'est-à-dire les dépenses de personnel ont tendance un peu à s'emballer ou du moins on ne les tient pas et du coup on restreint très fortement les moyens dont disposent ces personnels. Et je trouve que ce n'est pas nécessairement bon.

Par ailleurs, sur les subventions de fonctionnement, votre rapport d'orientations est très énigmatique. On comprend bien qu'il y a un effort fait pour les subventions sur le CCAS, et on sent bien pour quoi ça peut être, mais pour le reste, les autres subventions de fonctionnement donc qui sont versées à tout ce monde qui travaille dans la ville, le monde associatif, etc., on ne sait pas très bien ce que vous allez faire et j'ai le sentiment que ces subventions-là n'augmenteront pas, en tout cas de l'inflation, en tout cas ce n'est pas dit, il y a une incertitude et au passage, Monsieur le Maire, je voudrais vous dire que vous vous drapez de plumes que vous ne méritez pas. A propos du contrat enfance, parce que ça a été dit, la presse s'en est fait écho, le taux demandé aux familles bisontines à propos des crèches, va diminuer, vous l'avez dit, le taux d'effort va passer de 17 à 12 %, etc. Simplement, on applaudit, on dit : la ville fait un bel effort et simplement quand même, dans le rapport 16, vous avez l'honnêteté de le dire : la baisse des tarifs entraînera une perte de recettes très élevée de 607 000 € et la CAF s'est engagée, sur la base de dispositions d'une circulaire d'octobre 2002 à prendre en charge en totalité ce manque à gagner, c'est écrit. Donc grosso modo c'est très bien et dans votre communication telle que vous l'avez faite à la presse...

M. LE MAIRE : Nous l'avons faite avec la CAF en plus, le Président de la CAF était là.

M. Marcel POCHARD : ... mais Monsieur le Maire, simplement il faut dire que ce qui appartient à la CAF appartient à la CAF, si c'était grâce à vos négociations, Monsieur le Maire, je vous dirais bravo, M. Jean-Louis FOUSSERET, une nouvelle fois, mérite d'être le premier...

M. LE MAIRE : Eh bien vous pouvez le dire, je vous donnerai les chiffres exacts.

M. Marcel POCHARD : Je relis la phrase : la CAF s'est engagée sur la base de dispositions précitées dans une circulaire d'octobre 2002, donc une circulaire ce n'est pas d'application spéciale à la Mairie de Besançon.

M. LE MAIRE : Je peux vous dire, de tête, que la CAF en prend une partie et que ça coûte au budget de la Ville 115 000 €.

M. Marcel POCHARD : J'ai bien vu ça aussi, mais la CAF prend en totalité...

M. LE MAIRE : Ecoutez, Monsieur POCHARD, vous avez raison de...

M. Marcel POCHARD : Il ne faut pas dire : j'ai fait ci, j'ai fait ça si on ne l'a pas fait.

M. LE MAIRE : Monsieur POCHARD, je ne voudrais pas vous interrompre mais vous avez peut-être raison de dire qu'il y a peut-être une erreur dans le libellé, simplement je n'ai pas... ce n'est même pas moi qui ai négocié, c'est Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA et Françoise FELLMANN qui ont négocié, pour être honnête.

M. Marcel POCHARD : Le Maire a repris tout ça en disant : c'est la ville.

M. LE MAIRE : Non, Monsieur POCHARD, écoutez, pas entre nous ! C'est Mme CRABBÉ-DIAWARA qui a présenté ce dossier, la presse était là et ce que je dis est la stricte vérité, c'est même le Président, M. Philippe BOUQUET avec le Directeur, M. DUCARROZ qui l'ont exposé car nous avons eu l'amabilité, enfin c'était correct, de leur demander de venir le présenter. Donc c'est une négociation qui a été faite entre la Ville et la CAF, les familles paient moins, ça coûte à la CAF et ça coûte à la Ville. Le rapport est peut-être mal présenté.

M. Marcel POCHARD : Cela dit, si c'est ça, ce serait très bien, dans des rapports c'est toujours mieux Monsieur le Maire...

M. LE MAIRE : Est-ce que vous me félicitez ?

M. Marcel POCHARD : ... la transparence n'est pas toujours la vérité, mais la transparence est un début de vérité et dans des choses comme ça ce serait dit, ce ne serait pas mieux et pas plus mal.

M. LE MAIRE : C'est vrai, le rapport est mal rédigé, vous avez raison. Qui l'a rédigé ce rapport ?

M. Marcel POCHARD : Sur les dépenses, ça a dû être corrigé quelque part, malheureusement, parce que les services j'ai confiance en eux...

M. LE MAIRE : Ah... mais les élus... et le Maire, en plus !

M. Marcel POCHARD : ... mais l'exécutif, c'est si facile de rayer... non je ne fais pas de procès...

M. LE MAIRE : Parce qu'en plus c'est en sens inverse là, puisqu'on dit que c'est la CAF qui compense tout.

M. Marcel POCHARD : Je ne fais pas de procès mais la CAF aurait certainement apprécié que l'on loue son effort.

M. LE MAIRE : Mais ça a été fait.

M. Marcel POCHARD : Très bien. Alors le jeu ensuite des éléments sur les dépenses d'investissement. Il faut reconnaître que curieusement on a voté un PPI mais on finit par être dans une situation un peu de nébuleuse. Ce que je note dans votre présentation, c'est que ce qui est consacré à ce que vous appelez le «grand programme de petits travaux», là aussi c'est un beau message de communication, ce domaine commence à croître et pourquoi il commence à croître, Monsieur le Maire ? On voit bien pourquoi. C'est qu'en réalité vous voulez en mettre un peu partout, donc il faut saupoudrer, donc il faut que la masse consacrée à des programmes individualisés soit moins forte et qu'on puisse avoir plus de masse pour saupoudrer. Et je dois dire et c'est ça qui est frappant, que dans ce que vous nous donnez sur les programmes individualisés, dans le fond il y a peu d'éléments individualisés et probablement pour une raison, ce n'est pas décidé mais il y a une raison et ça on l'avait déjà relevé tous au moment du PPI, votre tendance c'est à ralentir le rythme et à retarder les opérations. Or, si on fait des investissements, c'est pour avoir un retour d'investissement et on n'a jamais intérêt à étaler. Et la tendance bisontine, et ce n'est pas nouveau, c'est un rythme relativement long et lent de réalisation des investissements. C'est pourquoi dans le budget que vous allez nous présenter, je vous demande de respecter la lettre du Code Général des Collectivités Territoriales qui impose que pour toute opération d'investissement il y ait un programme pluriannuel de financement, c'est-à-dire faire apparaître comment il sera réalisé chaque année. Le CGCT vous y oblige, vous ne l'avez jamais fait, je vous demande vraiment instamment en 2003 de le faire parce que nous en avons de plus en plus besoin pour y voir clair. Voilà Monsieur le Maire, ce que je voulais dire en première observation.

M. LE MAIRE : Donc ce qui veut dire qu'il y en aura une deuxième. C'est classique, c'est normal, c'est la règle du jeu. Je vous remercie Monsieur POCHARD.

Mme Annie MENETRIER : Monsieur le Maire, Chers Collègues, trouver les conditions d'équilibre du budget 2003 n'est pas chose aisée, vous l'avez avoué. En effet, nous sommes confrontés à des enjeux sociaux, donc humains, marqués par une situation de dégradation sociale et économique indéniable, même si nos amis de la droite ne sont pas d'accord avec ce contexte de stagnation des recettes et de baisse des dotations de l'Etat. Les orientations budgétaires proposées visent à conjuguer effort d'investissement et qualité de services rendus aux Bisontins. Mmes et MM. de l'opposition n'ont pas manqué, je m'en doutais, de nous reprocher un certain nombre de choix qui ne leur conviennent pas, comme d'ailleurs les choix politiques du gouvernement qu'ils soutiennent ne nous conviennent pas du tout, que ce soit le renforcement des budgets militaires et répressifs contre les budgets éducatifs parce que la carte scolaire, Monsieur LAMBERT, c'est le budget éducatif.

Par contre, on aurait pu être d'accord sur un point, mais apparemment Mme BRANGET n'a pas l'air d'être d'accord non plus, faire de la politique c'est faire des choix et nous faisons des choix. Sans être exhaustifs, je soulignerai donc des choix d'investissement qui nous paraissent essentiels pour répondre aux besoins de la population. Je pense aux opérations de renouvellement urbain, je ne les développerai pas puisque le Maire l'a fait, je pense à Clairs-Soleils, Montrapon, Palente, cet effort d'investissement public significatif et nécessaire si nous voulons améliorer la condition de vie dans les quartiers populaires et ainsi rééquilibrer l'investissement entre quartiers - centre-ville, c'est à notre avis impératif, pas démagogique, non ! Je pense aussi aux infrastructures telles que le palais des sports, on en a déjà beaucoup parlé, Madame BRANGET, le stade, la maison de Velotte, le point public de Montrapon, ces lieux qui favorisent

le lien social sont aussi un aspect important de la qualité de vie. Je note également l'effort financier important qui est consenti aux opérations économiques et vu la conjoncture actuelle, Besançon n'est pas épargnée par une recrudescence du nombre de chômeurs et nous espérons donc que ces mesures, comme l'annonce très politicienne de la création d'une zone franche à Planoise, se concrétisent réellement par des créations d'emplois. Concernant ce quartier de Planoise, nous ne pouvons que dénoncer la volonté de la direction d'EDF-GDF de supprimer son point d'accueil et de transférer les 40 postes sur le centre-ville et comme on dit, c'est au pied du mur que nous allons voir l'efficacité de la zone franche décidée par les pouvoirs publics et soutenue par le Député M. GIRARD. Donc nous verrons ce qu'il va faire.

D'autre part, sur le budget de fonctionnement qui est maîtrisé et qui reste une priorité pour la ville qui entend garder ainsi la maîtrise de ses services vitaux, ce budget de fonctionnement et n'en déplaie là aussi aux élus de l'opposition, n'est pas seulement un coût pour la collectivité mais c'est avant tout des prestations et des services de qualité rendus aux Bisontins. Je pense par exemple au service municipal de l'eau. C'est un bon exemple parce que Mme BRANGET disait qu'on allait augmenter. D'abord déjà on garde ce service Eau - Assainissement en régie, alors que des municipalités ont fait le choix de le privatiser, c'est le cas par exemple de la ville de Montbéliard qui l'a fait en 1993. Et conséquence pour les usagers de Montbéliard, eh bien Vivendi a doublé les prix entre 1993 et 2001 et s'apprête à augmenter de 18 %, 9 % en 2003, 9 % en 2004, cette prestation pour moderniser le réseau. Et nous, à Besançon, nous avons modernisé le réseau et l'augmentation pour 2003 sera seulement de 0,4 %. Vous voyez, au niveau des choix, je crois que le choix est bon pour Besançon. Nous avons fait aussi le choix de dégager des moyens pour l'école, avec l'augmentation de la dotation de fournitures, ça a été dit, des crédits consacrés à la restauration scolaire, et avec la mise en place du cartable électronique et je pense que c'est important si nous voulons revenir à la gratuité de l'école, à une réelle gratuité de l'école et ainsi réduire les inégalités. Je ne développe pas sur la baisse non négligeable des 5 % pour la garde d'enfants, la progression du budget CCAS qui reste par contre je dirais, importante pour les personnes en grande difficulté mais il reste beaucoup à faire pour des tranches d'âge, notamment les jeunes, les 18-25 ans qui sont souvent hors des dispositifs d'insertion, trop souvent en dehors.

Donc faire des choix c'est aussi respecter ses engagements pris devant les Bisontins et je pense que nous respectons nos engagements quand nous limitons le taux de la fiscalité à l'inflation, quand, dans le même temps la dotation globale de fonctionnement, elle, est inférieure à l'inflation, c'est bien de montrer quand même les choses. Donc c'est moins de recettes pour la ville, on l'a dit. Alors je vous ai entendus mais vous l'aviez déjà dit la dernière fois dire que la fiscalité est trop lourde à Besançon. D'accord, mais alors le Gouvernement, dans la loi de finances, vient d'augmenter les bases de 1,5 %, alors que le Gouvernement précédent ne les avait augmentées que de 1 % sur les cinq années et ce sont vos amis au Gouvernement, et puis vos amis au Conseil Général qui viennent d'augmenter les impôts de 7,5 %. Alors je crois qu'il faut être un petit peu sérieux. En revanche, on peut noter que l'opération de révision des valeurs locatives des logements HLM suite au contentieux entre l'administration fiscale et les HLM entraînera une baisse de l'ordre de 15 % pour les familles, notamment les familles modestes, soit une économie moyenne de 100 €, ce n'est pas rien et ce n'est pas rien non plus pour les offices HLM puisque ce sera des moyens supplémentaires et ils en ont bien besoin.

Je terminerai mon propos sur les incertitudes parce qu'il y a incertitudes qui pèsent sur notre collectivité avec la réforme constitutionnelle de décentralisation qui va bientôt être votée par le congrès si je ne m'abuse, puisque j'ai entendu parler de fin février. C'est tout de suite, alors que le candidat CHIRAC promettait un référendum, là au moins on aurait pu s'expliquer, c'est le débat. Il faut le redire ici, cette réforme n'a rien à voir avec une décentralisation qui donne des pouvoirs aux collectivités locales, à commencer par la commune, favorisant ainsi l'intervention directe du concitoyen dans l'élaboration, le suivi et le contrôle des décisions. Cette réforme constitutionnelle est en elle-même dangereuse. En effet, comment les collectivités pourront-elles se substituer durablement à l'Etat sans recourir à la hausse de la

fiscalité locale et sans que s'accroissent les inégalités économiques, sociales et environnementales déjà insupportables. Je voudrais prendre simplement un exemple, au titre de l'expérimentation, c'est l'exemple de la TIPP, la Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers. En vertu de la future constitution, chaque région pourrait percevoir le montant de la TIPP récoltée sur son territoire, ce n'est pas moi qui le dis. Quand on sait que la TIPP encaissée dans le Bas-Rhin sera 300 fois supérieure à celle encaissée en Franche-Comté, comment peut-on nous assurer que la mise en oeuvre de la décentralisation ne défavorisera pas certains territoires et le nôtre ? C'est impossible. Quelles autres solutions aurait alors une collectivité comme la nôtre pour faire face aux transferts de charges que de recourir à une hausse importante de la fiscalité locale ou alors de renoncer aux choix qu'elle décide librement, comme nous le faisons ce soir, pour répondre aux besoins des habitants. Alors je dirai que l'Etat aura le bon rôle, très libéral, celui de diminuer l'impôt sur les revenus et des gros revenus et celui d'alléger l'impôt sur la grande fortune, on en entend parler et nous, les élus locaux, le sale boulot, celui d'augmenter la fiscalité locale, quand on sait que cet impôt est déjà très injuste. Nous refusons cette perspective et nous voulons au contraire conserver nos droits d'élus et déterminer des projets pour notre ville, bases de nos orientations budgétaires de ce soir. Donc pour conclure, je dirai simplement que ces orientations budgétaires sont le fruit d'un travail commun au sein de l'équipe municipale, de débats, de confrontation parfois, mais au total, pour nous, les élus communistes, nous voterons ces orientations en sachant bien évidemment qu'elles peuvent être améliorées dans certains domaines. Je vous remercie, c'était un petit peu long mais...

M. LE MAIRE : Je te remercie, c'était très intéressant, tu as traduit nos inquiétudes par rapport à la décentralisation. Juste pour répondre sur ce point à M. POCHARD, on sait que la loi n'est pas votée, simplement c'est maintenant qu'il faut que nous fassions part de nos inquiétudes.

Mme Françoise PRESSE : Chers Collègues, je voulais intervenir sur le PPI et cette programmation très claire que nous avons eue, les chiffres également qui nous avaient été donnés le 19 décembre dans cette assemblée. Pour ce qui manque de chiffres, je crois tout d'abord qu'il faut se reporter à ce document parce que là vous les avez les chiffres, et dans le détail et c'est bien ce qui m'inquiète en page 3, quand on parle du stade Léo Lagrange et de l'engagement futur de la ville sur des travaux de réhabilitation et d'extension. Alors aussi, Monsieur le Maire, c'est un appel en fait à la vigilance par rapport à ce document de programmation qui a été le premier document élaboré de façon collective. Je ne voudrais pas qu'il soit mis à mal d'un revers de main en utilisant déjà toute la marge de manoeuvre que l'on a au travers de ce PPI. C'est une remarque donc d'ordre général. D'autre part, à l'intérieur, des équipements que l'on aurait à favoriser, est-ce que l'on a bien veillé à un équilibre entre équipement en général et équipement sportif, est-ce que les équipements sportifs que l'on a déjà financés à l'intérieur du PPI ne sont-ils pas suffisants et d'autre part à l'intérieur même des équipements sportifs, la part du haut niveau et la part de l'équipement de proximité. Nous avons dans nos politiques annoncé clairement des équipements, ils sont d'ailleurs déclinés dans le document, je crois que favoriser les équipements sportifs de proximité ce serait bienvenu dans notre programmation. Voilà pour les incertitudes. D'autre part vous avez rappelé les incertitudes générales au niveau de l'Etat et la rareté des financements publics m'amènent à penser qu'il ne faudrait pas rajouter d'autres types d'incertitude internes à notre fonctionnement. C'est donc un appel simplement à la vigilance avant de produire le document final.

Maintenant, pour répondre à M. LAMBERT qui m'a interpellée tout à l'heure sur la délégation Démocratie Participative ou qui a interpellé la présidente de la commission, c'est-à-dire moi-même, je peux donner effectivement quelques chiffres sur le budget, non pas le budget 2003 puisqu'il n'est pas encore voté et que tout est encore en jeu si on peut dire, mais sur les budgets qui avaient été présentés en commission c'est-à-dire 2001 et 2002. En effet si le budget n'apparaît pas très conséquent pour cette délégation, c'est qu'il représente un budget de fonctionnement qui nous permet de travailler correctement mais qui fait levier à l'intérieur des autres budgets quand il s'agit de mettre en place des actions aussi bien au niveau des espaces verts, de l'urbanisme, de tout ce qui est structurant ou bien d'actions de type animation comme on en a vu en 2002. Donc si vous voulez, ce budget de la délégation est le reflet

uniquement du fonctionnement de la délégation. En 2001, il était de 10 000 €, en 2002 il a été doublé par l'apport d'une subvention exceptionnelle, c'est-à-dire qu'il y a eu une augmentation de 100 % qui a permis un certain nombre de petits équipements sur les 13 quartiers pour pouvoir communiquer aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur dans le quartier. Par ailleurs ce budget a été également consolidé par une enveloppe autour de la formation des conseillers de quartiers aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Donc c'est un budget qui est plutôt en hausse même à l'intérieur de la délégation et je crois d'ailleurs Monsieur LAMBERT que vous disposez de tous les chiffres puisque vous êtes assidu à cette commission.

Au niveau de la concertation, si nous avons organisé avant-hier une réunion sur Battant, c'est bien à la demande en fait de l'Adjoint LIME, c'est-à-dire dans un but de concertation sur le 6, rue de la Madeleine, ce qui nous a permis d'une part d'avoir le sentiment des conseillers de quartiers mais aussi d'avoir le sentiment des habitants du quartier. Malheureusement vous n'étiez pas là quand nous avons organisé la suite de la réunion, tous les habitants sont invités à participer au projet, aussi bien les conseillers que les associations, donc peut-être d'autres pourraient en parler mieux que moi, il s'agit de M. MONNEUR pour la partie conseil de quartier et de Christophe LIME pour la concertation sur l'ensemble du bâtiment mais je crois que vous avez eu une vision un peu juste de cette réunion. C'était tout pour cette première intervention.

M. Franck MONNEUR : La transition sera facile. Je sais que nous sommes sortis des orientations concernant le débat budgétaire mais M. LAMBERT m'oblige à intervenir car en tant que co-président du conseil de quartier de Battant et représentant de M. le Maire à Battant depuis maintenant plus d'un an et demi, je ne peux pas laisser dire un certain nombre de choses dans cette assemblée.

Monsieur LAMBERT, mardi soir au conseil de quartier de Battant, j'ai été surpris et même un peu déçu par votre intervention publique lors de ce conseil de quartier puisque même si effectivement nous sommes dans un contexte, comme toujours à Battant, de débat animé, animé mais constructif, eh bien j'ai eu le sentiment que vous étiez venu là pour mettre de l'huile sur le feu comme on dit et non pas dans un esprit constructif. Alors ça me déçoit un petit peu parce qu'effectivement vous avez eu une vision totalement aberrante du quartier et de la politique municipale dans ce quartier. J'ai eu le sentiment que vous ne connaissiez pas les problèmes du quartier et encore moins les dossiers de ce quartier et là ça devient un petit peu gênant. J'ai eu le sentiment surtout que vous êtes venu faire un show personnel et d'ailleurs 5 minutes après avoir effectué ce show en public, vous êtes parti et comme l'a dit à l'instant Françoise PRESSE vous n'avez pas assisté à la fin de la réunion où un certain nombre de choses ont été décidées.

M. LE MAIRE : C'est ça, c'est pour faire un numéro.

M. Franck MONNEUR : Vous avez fait un numéro, exactement. Je ne peux pas laisser dire Monsieur LAMBERT que les habitants n'ont pas la parole. Nous avons depuis un an et demi réuni en assemblée plénière 6 fois, le nouveau conseil de quartier de Battant depuis que nous sommes élus en mars 2001. Il y a des réunions de commission tous les mois, 3 commissions qui se réunissent tous les mois, j'ai fait venir Christophe LIME, Marie-Guite DUFAY, Jean-Claude ROY et d'autres élus plusieurs fois depuis un an et demi qui interviennent sur les dossiers, qui viennent expliquer, qui viennent recueillir les impressions et les avis des habitants. Alors quand vous dites que les intervenants n'ont pas la parole, que les intervenants sont triés sur le volet, mais que voulez-vous dire ? Voulez-vous dire que nous censurons les habitants, que éventuellement on ne donne pas la parole aux gens qui viennent parler ? Eh bien pas du tout, le débat a duré deux heures et demie, deux heures et demie de débat, dix minutes d'intervention de la part des Adjointes en présentation sur deux heures et demie de débat, il me semble que les habitants ont la parole. Nous leur donnons la parole, je distribue la parole en appelant les gens par leur nom, par leur prénom, il se trouve que je les connais, c'est bien, il me semble que c'est aussi bien, c'est ça aussi un élu de proximité. C'est aussi ça un élu qui va dans les quartiers et qui rencontre les gens parce

que j'y passe tous les jours dans ce quartier, parce que j'y rencontre du monde, parce que je les connais, parce qu'ils me connaissent également. Alors je préfère effectivement m'adresser à eux lorsque je leur donne la parole en les appelant par leur prénom, ça me paraît quand même beaucoup plus convivial. Alors voyez je crois qu'avant de venir dans les quartiers, au conseil de quartier effectivement faire un petit peu de politique politicienne polémique, je crois qu'il faut vraiment s'intéresser aux projets de ce quartier, s'intéresser aux problèmes parce qu'il y en a, mais la responsabilité d'un élu c'est de venir écouter, c'est aussi avoir le courage parfois lorsqu'il y a des problèmes, de venir expliquer pourquoi la Municipalité prend un certain nombre de décisions et ce courage, nous l'avons.

M. LE MAIRE : Franck, ne t'en fais pas, nous sommes habitués à Battant, c'était déjà un quartier qui se révoltait du temps des vigneron, c'est un quartier qui bouge beaucoup et qui a beaucoup de vie, qui a beaucoup de dynamisme mais les habitants de Battant, s'ils parlent fort, sont des gens intelligents et ils ont bien vu qu'effectivement M. LAMBERT était venu pour faire un show, pour souffler sur les braises, qu'il a fait son numéro et qu'ensuite il est parti. Les habitants de Battant l'ont vu. Lui, il n'a pas pu voir qu'ils l'avaient vu puisqu'il était déjà parti mais ils ne seront pas dupes et je crois qu'il ne faut pas considérer que nos concitoyens ne sont pas capables de juger cela, il faut y aller mais pas souffler sur les braises, ça ne sert à rien. Il y a des demandes à Battant, elles sont étudiées, il y a des demandes légitimes à Battant comme il y en a dans d'autres quartiers, il y en a aux Tilleroyes, aux Montboucons. On va prendre tout cela en compte et puis on avancera. Par rapport à cela, maintenant je suis très zen. Moi aussi je me faisais un peu de souci en 1983 quand Robert SCHWINT m'envoyait dans les quartiers, mais maintenant ça va mieux.

M. Pascal BONNET : Je voudrais juste encore dénoncer une attaque personnelle contre Bernard LAMBERT parce que je ne vois pas au nom de quoi un élu municipal n'aurait pas le droit d'aller dans les quartiers.

M. LE MAIRE : On n'a pas dit cela.

M. Pascal BONNET : Vous dites que l'opposition doit être présente, elle est présente. Moi ce que je constate, c'est que ce soit dans les conseils de quartiers, que ce soit à l'Agglomération, si l'opposition s'exprime c'est de la politique politicienne et on n'a rien à dire. Je n'ai pas la même position que certains de mes collègues, j'estime que dans les conseils de quartiers ce sont aux habitants à s'exprimer, qu'on est là pour écouter. Le problème c'est que vous devriez aussi écouter plutôt que d'imposer mais je ne vois pas au nom de quoi mon collègue et ami Bernard LAMBERT n'aurait pas le droit de s'exprimer. Il n'était peut-être pas possible pour lui ce jour-là de rester jusqu'à la fin de la réunion. Mais les attaques personnelles, c'est toujours votre réponse quand vous n'êtes pas content et je trouve que ça commence à bien faire.

Je voudrais revenir sur l'ordre du jour de ce soir, mes collègues ont dit l'essentiel donc je vais être assez bref. C'est vrai qu'on est dans les premières orientations budgétaires du PPI. On est dans le projet Fousseret. On a attendu deux ans, deux ans d'incertitude, de gestion des affaires courantes avant d'avoir enfin le projet Fousseret. Je dois dire qu'on est un peu déçu. Cela a été dit lors du débat sur le PPI, ça peut être redit aujourd'hui, il n'y a pas beaucoup de souffle. Alors je vous concède que l'évolution fait que beaucoup de transferts de compétences font aujourd'hui de l'Agglomération l'espace de décision, l'espace de développement et de la Ville plus un espace de convivialité, de citoyenneté, et que le débat sur des enjeux majeurs se passe plutôt en Agglomération aujourd'hui. C'est encore l'occasion pour moi de regretter que souvent nous n'ayons pas la possibilité de débattre autant qu'on le souhaiterait en Agglomération puisque quand l'opposition municipale bisontine là-bas en tant qu'élue s'exprime, comme l'a dit Bernard LAMBERT 46 % des Bisontins, un tiers de l'agglomération, c'est «circulez il n'y a rien à voir, vous n'êtes pas là pour faire de la politique politicienne».

M. LE MAIRE : C'est ce que disent les autres délégués communautaires, en tout cas vous le savez bien.

M. Pascal BONNET : C'est ce que disent ceux que vous voulez bien entendre. Je voudrais surtout dire à quel point je suis sidéré par la façon dont vous attaquez la politique du Premier Ministre Jean-Pierre RAFFARIN en matière de décentralisation et que vous écriviez des fantasmes, parce qu'on a des fantasmes là, on n'a pas d'éléments précis, c'est vos inquiétudes, vos fantasmes et en plus c'est effarant parce que je relève deux points particuliers, votre regret de ne pas voir les communes bénéficier de plus de décentralisation mais vos amis ont amené à des transferts de compétences au profit des communautés de communes et des agglomérations, pourquoi le Maire aujourd'hui voudrait plus de compétences ? Je ne comprends pas bien. L'enjeu n'est pas là aujourd'hui, il est de décentraliser à d'autres niveaux qui sont ceux de la Région et du Département. Les agglomérations, c'est nouveau. Est-ce qu'on a envie de surcharger aussi les agglomérations ? J'avoue que je ne comprends pas très bien pourquoi vous voulez de la décentralisation au niveau communal.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. Pascal BONNET : C'est ce qui est écrit. Ensuite, ce qui m'étonne et m'amuse c'est les inquiétudes sur l'absence de transfert de moyens avec les transferts de compétences car c'est ce que vous avez fait pendant des années cette absence de transfert de moyens. Or justement le Premier Ministre a bien dit qu'il n'était pas question de continuer comme cela. Il y aura transfert de moyens avec transfert de compétences et vous êtes vraiment très mal placé pour vous exprimer à ce sujet et je trouve cela vraiment sidérant. Voilà ce que je voulais dire parce que trop c'est trop.

M. LE MAIRE : C'est bien ce que vous dites parce que ça va être noté et nous pourrions voir effectivement dans quelque temps comment cela se passe. Et puis ce ne sont pas des fantasmes Monsieur BONNET parce que les 66 000 € qu'il faut qu'on sorte cette année pour les timbres amendes, c'est du réel ! Quand vous parlez de concertation et de dialogue, le fait, autoritairement, que le Préfet m'écrive pour me dire M. Untel de la police municipale sera régisseur, c'est quand même quelque chose de fabuleux. Et puis vous qui êtes médecin vous devriez le savoir, mieux vaut prévenir que guérir. Alors effectivement moi j'alerte tout le monde car nous avons des craintes. Mais je ne suis pas le seul et il faut accepter que ce soit l'ensemble des maires de France, des petits et des grands qui aient des craintes. Nous tirons la sonnette d'alarme.

Mme Nicole WEINMAN : Monsieur le Maire, en préambule je répéterai comme Pascal que je trouve que les commentaires sur la réunion de Battant étaient vraiment indignes de cette assemblée. C'est le seul commentaire que je ferai là-dessus.

Sur ce débat, je n'avais pas tellement prévu d'intervenir mais je souhaiterais plutôt réagir aux interventions des uns et des autres. Nous avons bien tous lu dans ce rapport vos inquiétudes et sur les incertitudes liées à la politique, etc. je trouve que c'est vrai, pour une fois c'est rare, dans les rapports sur le budget d'orientations d'ordinaire on lisait assez peu souvent ces inquiétudes-là. La seule fois où j'ai trouvé que l'esprit était un petit peu plus chagrin, c'était en 2000, Jacques VUILLEMIN lors de son dernier rapport au moment où il présentait son budget d'orientations avait émis lui aussi quelques réserves, quelques inquiétudes par rapport aux dotations à venir et puis on sait tout le bonheur que ça lui a apporté.

Depuis deux ans, ces deux dernières années, le rapport d'orientations budgétaires n'avait pas soulevé d'esprit aussi chagrin et croyez bien que je le regrette tout en me réjouissant que ce débat ait pris d'un seul coup une dimension quasi internationale. On arrive maintenant au Conseil Municipal à parler de la guerre en Irak, à parler du Gouvernement, à parler des lois et heureusement, merci à Paulette GUINCHARD-KUNSTLER d'être là pour pouvoir enfin répondre aux questions et aux préoccupations que vous posez en début de séance puisque vous avez bien dit vous-même que vous interrogeriez des députés, donc Paulette en est une.

M. LE MAIRE : J'ai peur qu'elle ait le même avis que moi.

Mme Nicole WEINMAN : Vous avez bien dit que vous alliez interroger nos députés ?

M. LE MAIRE : Oui, surtout ceux de la majorité actuelle.

Mme Nicole WEINMAN : Un député est un député, quel que soit son niveau d'engagement. Enfin toujours est-il que vous disiez vous-même qu'il faut faire des choix. Je reconnais que c'est toujours difficile de faire des choix mais malgré tout je n'ai pas lu certaines choses importantes. On voit à la suite de l'ORU notamment des Clairs-Soleils, que ce quartier va être profondément transformé. J'ai entendu Mme MENETRIER chez qui je salue d'ailleurs le militantisme qui est de plus en plus visible et c'est très bien, se préoccuper de la jeunesse et des moyens du CCAS. Sur le quartier de Clairs-Soleils, ce qui pose aussi problème ce sont les personnes âgées parce que la population de Besançon est comme toutes les populations de France, elle vieillit et on a de moins en moins de structures capables d'accueillir des personnes âgées. Or on est obligé de fermer un foyer-logements et j'aurais souhaité aussi voir notamment, dans le soutien au CCAS, une avancée dans ce sens-là aussi bien pour les jeunes que pour les personnes âgées. Ceci, c'est au moins quelque chose qu'on partage.

Ce que je souhaitais partager peut-être avec vous, avec surprise en tout cas, c'est votre préoccupation sur la relocalisation d'EDF parce que je pense que chez vous ou tout du moins dans votre groupe, il y a au niveau syndical quelqu'un qui est tout à fait capable d'intervenir bien plus efficacement que ne pourrait le faire le Conseil Municipal. Donc je pense que ce serait bien de l'alerter aussi sur ce sujet. Enfin toujours est-il que cette zone franche qui vous a fait aussi parler et qui d'un seul coup interpelle beaucoup à gauche, quand elle a été mise en place il y a deux ans, les premières sur un peu Palente, un peu Clairs-Soleils...

M. LE MAIRE : Il n'y avait pas de zones franches.

Mme Nicole WEINMAN : Il y avait des zones sensibles, on va dire que c'est sensiblement la même chose...

M. LE MAIRE : Ça n'a rien à voir.

Mme Nicole WEINMAN : Si d'un seul coup une initiative est critiquable d'un côté, je veux bien admettre que ce soit de bonne guerre mais laissez au moins un peu de temps au temps et je souhaite comme vous que les élus locaux soient appelés à définir le périmètre d'intervention, je le souhaite sincèrement. Nous avons tous été comme vous surpris de découvrir cette bonne nouvelle, donc attendons encore un peu et voyons comment ça se met en place.

Enfin, toujours est-il que pour conclure, je suis quand même Monsieur le Maire très admirative, et je vais vous voter toute l'admiration que vous avez demandée à Marcel POCHARD tout à l'heure et qu'il ne vous a pas donnée. Après un rapport aussi -on ne va pas dire larmoyant- mais aussi pessimiste, où on nous annonce des dotations en baisse, des frais en augmentation, des contraintes nouvelles, une décentralisation qui ne marche pas, avec des contraintes et des choix difficiles, une augmentation d'un budget de la ville quand même de presque 6 %, que vous ayez réussi à diminuer l'endettement, à avoir moins de recours à l'emprunt, à avoir des projets nouveaux avec moins de moyens, je trouve ça miraculeux, alors bravo !

M. LE MAIRE : Vous voulez que je vous dise pourquoi, Madame ? Vous verrez bientôt que le résultat de l'année 2002 est bien meilleur encore que celui de l'année 2001, parce que je crois tout simplement, Madame WEINMAN, ne vous en déplaise, que nous sommes de bons gestionnaires. Simplement une chose, je voudrais dire un mot tout de suite pour la zone franche, pour qu'on n'y revienne pas. Je n'ai jamais dit que ce n'était pas bien ou mal, j'attends de voir. Ce que j'ai dénoncé, vous parlez du manque de concertation dans les quartiers, c'est la méthode. Voilà le fax que j'ai reçu de M. Arnaud RICHARD, conseiller technique chargé des relations avec le Parlement, qui est arrivé sur mon bureau à

18 h 30, adressé à M. Jean-Louis FOUSSERET, Député-Maire de Besançon -donc je suis absolument ravi, c'est un très bon présage pour l'avenir- qui me dit : «M. Jean-Louis DEBRÉ, Président de l'Assemblée Nationale, est heureux de vous inviter à participer à la conférence de presse donnée par M. Jean-Louis BORLOO, Ministre délégué à la Ville et à la rénovation urbaine à l'occasion de la présentation de la liste des nouvelles zones franches». Ce que je dénonce, c'est le fait que ce gouvernement qui se veut un gouvernement proche de la France d'en bas, n'ait pas pris la peine d'alerter au minimum le maire, le «député-maire» de la Ville de Besançon, pour lui demander son avis, qu'il l'apprenne, -je vais vous dire une chose, j'ai appelé le Préfet le matin, il ne m'en a pas parlé, je ne sais même pas s'il le savait, lui, je ne sais pas- mais simplement c'est la méthode. Ensuite, si c'est bon à prendre pour les habitants de Planoise et pour Besançon, je prends, je ne veux pas faire la fine bouche. Je ne critique pas le dispositif pour le plaisir de le critiquer. Simplement ce que je disais dès aujourd'hui, c'est que nous exigerons d'être associés à la définition du périmètre parce qu'il y a un côté positif pour les taxes professionnelles, bien sûr, mais sachez entre autres que ça entraînera des pertes pour la commune puisqu'en matière de taxe d'habitation, les bases sur lesquelles tout ça est appuyé, c'est 1996, donc ça entraînera de toute façon des pertes de finances pour la commune. Mais encore, si demain on peut faire en sorte que dans le cadre de notre opération de renouvellement urbain sur Planoise, on permette l'implantation d'activités sur Cassin, sur Epoisses, sur Ile de France, moi je dirai bravo, je ne discute pas là-dessus. Mais simplement qu'on nous associe au périmètre, et puis simplement qu'on tienne quand même un peu compte que si vous représentez peut-être à un moment 46 % des Bisontins, moi j'ai en charge la gestion de cette ville et je considère que cette France d'en haut méprise beaucoup la France d'en bas puisque voilà, Madame, c'est à votre disposition, voilà comme je suis informé, c'est un journaliste de l'Est Républicain qui m'a appelé hier soir pour me dire : «alors qu'est-ce que vous pensez de la zone franche ?». Je lui ai répondu que je n'en savais rien puisque je n'avais pas encore reçu le fax quand il m'a appelé. C'est ça que je critique et le principe n'est pas acceptable. Je veux bien que vous donniez des leçons de démocratie locale mais quand même ! La zone franche, pour terminer là-dessus, si ça apporte un bien-être et que ça permet de créer des activités et des emplois sur Planoise, on va jouer le jeu, je vous promets, pour que ça marche mais il faut qu'on nous associe pour la définition du périmètre qui pose des problèmes. Il paraît même que le Député GIRARD d'après ce que m'a dit son attaché, l'a su le matin lui, un peu avant moi mais je ne lui en veux même pas. Je crois qu'il y a quand même là des choses qui ne vont pas et en plus leur fichier n'est pas à jour, c'est quand même inquiétant quant à la qualité d'organisation de ce gouvernement. Je passe maintenant la parole à M. ROIGNOT qui était à l'inauguration d'une exposition, pour répondre à Mme BRANGET qui est très inquiète sur l'Orchestre, est-ce que le chef va rester, est-ce que Besançon va enfin avoir un orchestre de dimension régionale, mais que fait la Ville de Besançon avec cet orchestre, pourquoi on n'avance pas ? Michel, tu as peut-être des réponses.

M. Michel ROIGNOT : Oui, Monsieur le Maire, je suis dans une situation étrange de répondre à des questions que je n'ai pas entendues mais vous m'avez résumé et donc je vais répondre à Françoise, pour mettre un peu de convivialité, comme le fait Franck dans le conseil de quartier, ici c'est le conseil municipal. Donc je vais naturellement improviser une réponse sur l'orchestre et si j'ai bien compris, sur le contrat de travail de Peter CSABA.

M. LE MAIRE : Qui risque de partir au mois de mai, d'après les informations de Mme BRANGET.

M. Michel ROIGNOT : On va rassurer Mme Françoise. Le contrat de Peter CSABA arrive à échéance le 31 mai 2003. Vous voyez, ce n'était pas prémédité, j'ai ici, avec l'avis de la Préfecture, le projet de nouveau contrat qui est là, qu'on lui a remis en main propre puisqu'il est là cette semaine car il a un concert vendredi soir. Donc on lui a remis le projet de contrat et nous en discuterons dans les jours et dans les semaines qui viennent, il n'y a aucun péril en la demeure. Depuis qu'il a repris cet orchestre en main, Peter CSABA fait du bon travail, a mené et ça va être le deuxième point, cet orchestre à un niveau de maturité et d'expression, d'exécution qui est désormais reconnu non seulement à Besançon mais en dehors de la région et donc nous nous louons, nous en tout cas, du travail qu'il effectue depuis 1994 et

nous souhaitons continuer cette collaboration avec lui pour une nouvelle période, d'autant plus que nous souhaitons lui confier, et c'est le deuxième point, c'est le statut nouveau de l'orchestre, cette étape difficile que va être la transition, passer d'un orchestre municipal à un orchestre régional. Alors bien sûr nous avons eu des inquiétudes et nous avons encore des inquiétudes sur le budget et sur la participation des uns et des autres pour 2002, j'en avais fait état ici dans une séance du conseil municipal. Depuis cette date nous avons naturellement discuté avec les partenaires et le Maire lui-même a écrit à deux reprises au Préfet pour que nous ayons cette réunion au sommet que je sollicitais, que nous sollicitons et effectivement nous n'avons toujours pas de réponse là-dessus. Le principal problème c'est effectivement du côté de l'Etat parce que je considère, après la discussion que j'ai pu avoir avec le Conseil Régional, que les choses sont en bonne voie de ce côté-là, c'est-à-dire que pour 2002 le Conseil Régional est revenu partiellement sur le désengagement budgétaire qu'il avait annoncé et a notifié ces jours derniers une subvention complémentaire je crois de 50 000 €. Pour 2003, d'après les informations que j'ai, est inscrite une somme qui ne nous est pas encore notifiée de 150 000 € dans le budget primitif de la Région et d'après ce que j'ai compris, puisque j'ai rencontré le Directeur du Service Culturel de la Région hier à un autre propos, il semblerait que la Ville va recevoir rapidement notification de cette somme qui est inscrite, si j'ai bien compris, au budget primitif du Conseil Régional. Le problème de l'orchestre n'est pas uniquement financier. Donc du côté de la Région et de la Ville, de ce côté-là, si c'est ça, les choses se normalisent. Reste le problème de l'Etat et la principale difficulté pour que nous puissions avancer, c'est effectivement que l'Etat tienne les engagements qu'il a signés dans le contrat de plan Etat-Région. Je ne vais pas revenir sur ce dossier, je vous l'ai assez abondamment expliqué, détaillé, dans notre délibération du mois de novembre. Sur ce projet d'orchestre, quelle est notre volonté ? C'est effectivement que ce soit un orchestre régional et c'est une volonté partagée par la Région et par la Ville. Il a pris désormais cette dimension et cette stature et nous sommes prêts, nous, à tirer toutes les conséquences de cet élargissement de sa zone d'intervention, zone d'intervention qu'il a déjà faite, je rappelle qu'il donne plus d'une quinzaine de concerts d'ores et déjà en dehors de Besançon, sept à Besançon qui est dans la région autant que je sache et une quinzaine en dehors de la ville capitale. Le problème n'est pas uniquement celui du nombre de concerts, c'est bien également tout celui de la formation, de la sensibilisation des Bisontins et des Franc-Comtois à toute cette musique, à tous ces programmes variés que propose Peter CSABA. Alors oui, il y aura un orchestre régional, nous attendons que le Préfet et que l'Etat répondent à l'invitation, à la demande que lui a faite le Maire à deux reprises, que nous nous mettions autour d'une table pour que nous débattions des conditions de cette régionalisation. Nous sommes très ouverts, je crois que je l'ai dit à plusieurs reprises, il y a des structures nouvelles dans le domaine culturel, ces établissements publics à caractère culturel qui ont été créés par une loi il y a un an, nous sommes prêts à avancer dans cette direction avec un conseil d'administration qui rassemblera les trois partenaires principaux, c'est-à-dire l'Etat, la Région et la Ville. Nous sommes prêts à dire que c'est un orchestre permanent qui doit voir le jour, dans un premier temps à temps incomplet, nous penchons vers un mi-temps des musiciens parce qu'il faut y aller tranquillement et je dirais que dans quatre ou cinq ans, au vu d'une première évaluation nous verrons comment augmenter le temps de présence, le temps de travail et de rémunération des musiciens permanents de cet orchestre. Ce n'est pas sans poser de problème parce que nombre des musiciens de l'orchestre sont en même temps fonctionnaires notamment de la Ville puisqu'ils sont professeurs au Conservatoire. Alors maintenir pour l'instant 50 %, c'est bien pour enclencher le mouvement, leur permettre de continuer à exercer une pratique artistique je dirais, dans cet orchestre, mais le jour où on passera à un temps de travail dans l'orchestre à 75 % il faudra qu'ils effectuent un choix car il sera là probablement incompatible d'être en même temps professeur de conservatoire et membre à 75 % voire au-delà de cet orchestre municipal. Donc nous y allons progressivement, c'est ce que nous sommes capables de faire pour l'instant, c'est ce que nous sommes capables de financer également et quand je vois que la Ville, pour l'instant, est la seule qui soit capable de donner les 610 000 € inscrits au contrat de plan Etat-Région, que la Région est à 152 000 €, si elle tient ses engagements mais elle a encore du chemin à faire pour nous rejoindre, son engagement c'est 610 000 €, il faudra qu'elle fasse des pas. Et l'Etat, n'en parlons pas, c'est la moitié de la Région. Donc si vous voulez, avant qu'on aille plus loin et qu'on ait le développement complet tel que nous le souhaitons, la Ville

respecte ses engagements, il faut encore que la Région quadruple quasiment son effort actuel et que l'Etat le multiplie par huit. Alors vous voyez qu'on a de quoi se réunir, de quoi se mettre autour d'une table, de quoi discuter, avant de véritablement avancer sur ce dossier. Donc voilà ce que je voulais dire sur l'Orchestre et sur le contrat du chef, il n'y a pas d'inquiétudes à avoir, nous discutons désormais sereinement et je dirais que le coup de gueule -pardonnez-moi l'expression- que j'ai pu pousser au mois de novembre, de mon point de vue, n'est pas étranger au fait que la Région ait pu avancer. Et je voudrais dénoncer un petit peu la manière utilisée justement par la Région courant décembre à travers une publicité, pour dire tout l'effort qu'elle faisait : la Région a dit ce qu'elle faisait, c'est-à-dire pas grand chose actuellement pour l'Orchestre mais elle a réussi à communiquer là-dessus dans le journal local en payant une publicité. Eh bien j'aurais préféré, moi, que cet argent qu'elle a investi pour une publicité, elle le donne à l'Orchestre, nous aurions fait encore mieux en qualité et davantage de qualité pour la musique à Besançon et en Franche-Comté.

M. LE MAIRE : On a beaucoup à apprendre encore en matière de communication, c'est sûr.

M. Eric ALAUZET : Je souhaitais vous soumettre deux réflexions. La première concerne le fonctionnement et la seconde concerne l'investissement. Le fonctionnement, dans la suite de l'intervention que j'avais faite l'année dernière lors de ce même débat est un petit peu l'ébauche de discussion que nous avons eue avec M. RENOUD-GRAPPIN lors du dernier débat à propos du PPI, sur le thème : réduire les dépenses de fonctionnement, encore que ce soir vous avez été assez discret sur cette question-là mais je pense que ça va revenir notamment au moment du débat budgétaire et même j'ai souligné que Monsieur POCHARD, vous vous inquiétez de la baisse trop forte éventuellement des dépenses de fonctionnement qui accompagne les actions du personnel. Mais ceci dit, c'est un débat qui reste de fond et il mérite qu'on s'y attarde un petit peu. Bien sûr, réduire les dépenses de fonctionnement, chaque fois qu'il peut y avoir des gaspillages et qu'on peut le faire, je crois que là-dessus il n'y a aucune contestation. Maintenant quelles sont les autres pistes ? Supprimer des actions ce n'est pas toujours facile parce qu'il y a beaucoup d'actions au service de l'éducation, de la santé, on pourrait les prendre une par une et vous verriez très rapidement que c'est très difficile de supprimer des actions. Transférer les missions de la Ville à l'entreprise privée, pas toujours évident non plus, et il peut s'agir bien souvent d'un leurre car on peut s'apercevoir au bout de quelque temps que le service, finalement l'investissement peut coûter plus cher qu'il ne coûte que quand il est réalisé par la ville. Alors finalement il faudrait investir pour diminuer les frais de fonctionnement, c'est un slogan qu'on entend assez souvent par analogie un petit peu avec ce qui se fait dans le milieu de l'entreprise. Or je crois qu'il faut lever un malentendu : quand il s'agit d'investissement au niveau d'une collectivité, il ne s'agit pas d'investissement au sens strict du terme mais bien de financer des équipements. Et si une entreprise, quand elle investit, attend et obtient des gains de productivité et du coup une diminution des frais de fonctionnement, ce n'est pas du tout le cas dans une collectivité locale, c'est même exactement le contraire qui se passe, c'est que quand on investit, derrière ce sont des frais de fonctionnement qui apparaissent, aussi bien en terme de personnel qu'en terme de frais de fonctionnement simplement. Quand on ouvre le Musée du Temps, on investit, mais derrière il y a du personnel pour faire tourner le Musée du Temps, il y a des collections à acheter, il y a des frais de fonctionnement importants, quand on aménage des espaces publics ou quand on fait un stade, c'est pareil, tout ça génère des frais. Donc on voit que les choses ne sont pas aussi simples, donc sortons de ce malentendu. Alors on pourrait dire et c'était un peu l'échange qu'on avait eu avec M. RENOUD-GRAPPIN qui me disait : mais enfin, vous ne pouvez pas dire que ça coûte cher d'investir mais il faut faire un bilan complet, c'est-à-dire que les retours sur investissement sont difficiles à mesurer, ils sont tout à fait aléatoires, alors plus exactement il n'y a pas d'effet mécanique direct sauf pour quelques cas précis. Je prends le cas de la maîtrise de l'énergie, c'est clair que quand on fait un investissement, on a derrière un retour en économie d'énergie et on peut, au bout de cinq ans, dix ans, vingt ans, retrouver sa mise mais les exemples sont assez rares. Donc on peut tenter de mesurer. Ceci dit, les répercussions de l'investissement en terme d'attractivité effectivement d'entreprises, d'habitants qui viennent habiter ici et qui viennent alimenter nos taxes locales, c'est difficile de faire le lien entre les deux. Mais face à ça il y a

aussi des dépenses subies que j'évoquais tout à l'heure. Je vous cite quelques exemples concernant ma délégation qui vont vous montrer tout de suite ce dont il s'agit. L'entretien des espaces verts, quand on réalise l'échangeur de Micropolis, au budget 2003, 27 000 € de dépenses supplémentaires pour l'entretien des espaces verts, 5 000 € de dépenses d'entretien des espaces verts autour de l'aménagement du rond-point de Brulard. La suppression des emplois jeunes, voilà un sujet qu'on va avoir du mal à gérer derrière, il y en a deux qui viennent à expiration courant 2003 sur ce qu'on appelle le premier entretien, c'est-à-dire le ramassage des papiers sur la ZAC de Planoise, 40 000 €. Donc là c'est encore une dépense supplémentaire, qu'est-ce que je fais moi face à cela ? L'autre exemple concerne l'Agglomération, l'éclairage public sur la rocade Nord-Ouest, l'entretien des pelouses, ça va coûter de l'argent à l'Agglomération. Après, il faut équilibrer effectivement les recettes qu'on peut imaginer, elles sont difficiles à calculer, et mettre les dépenses en face et on fait un bilan. Si bien qu'on ne peut pas dire : il faut que les dépenses de fonctionnement soient calées sur l'inflation, ce n'est pas réaliste. Donc il faut prendre en compte toutes ces dépenses supplémentaires : personnel, fonctionnement pour assurer ce qu'on nomme actuellement l'extension de périmètre. Il y a une extension de périmètre et il y a des frais de gestion derrière. Quoiqu'il en soit, la proposition d'augmentation des dépenses de fonctionnement justement autour de 2,5 % c'est-à-dire un point de plus que l'inflation, intègre ces éléments-là et ne paraît pas excessive si on veut bien entendre ces éléments. Donc elles sont la conséquence directe de l'investissement. Alors oui investir c'est fonctionner plus, ce n'est pas économiser forcément derrière. Il y a d'ailleurs une certaine forme de contradiction à toujours vouloir réaliser plus d'équipements et vouloir réduire les charges de personnel, de fonctionnement. Investir, c'est même parfois générer des dépenses d'investissement non productives comme on dit, je vais m'expliquer, c'est-à-dire le jour où on va démonter les deux fours caduques de l'usine d'incinération : 1,2 M€ parce qu'on n'aura pas prévu cela au démarrage. Quand on va démonter les Prés de Vaux, rien que la cathédrale, 3 M€, rien que ça, donc on voit bien comment tous les investissements génèrent des frais de fonctionnement mais aussi des frais qualifiés d'investissement eux-mêmes. D'ailleurs, entre parenthèses, le développement durable nous incite à prendre l'ensemble des frais du début de la construction jusqu'à la fin d'un projet, jusqu'à la mort d'un projet pour intégrer tous les frais. Donc répéter comme souvent vous le faites qu'il faut baisser les dépenses de fonctionnement, ça relève, dans le meilleur cas d'un simple slogan qui est vide de propositions parce qu'après il va falloir aller dans le concret, dans le pire des cas d'une idéologie fortement teintée de libéralisme. Alors je crois que dans les deux cas cela traduit une méconnaissance de la réalité et je crois qu'on a intérêt, si on veut aborder ces questions-là au fond, d'aller vraiment dans le détail. Ça c'était le premier point.

Le deuxième concerne l'investissement puisqu'il faut toujours investir plus, c'est là qu'on mesure le dynamisme, paraît-il. Parler du budget d'investissement 2003, c'est forcément parler du Plan Pluriannuel d'Investissements puisque c'en est la première déclinaison lors du budget 2003. Alors je vais essayer de parler sans langue de bois comme disait M. POCHARD tout à l'heure. Il faut rappeler que le PPI, dans l'état, laisse peu de possibilités d'adaptation. Les ressources en terme de subventions, on les a évaluées, on vous les a indiquées, au niveau de 23 %, ce qui est réaliste, mais plus important que lors de l'exercice précédent puisqu'on était à 18 %. Donc on ne peut pas espérer beaucoup plus de ce côté-là. Les possibilités de recours à l'emprunt ont été imaginées au maximum de ce qu'il était raisonnable d'envisager, donc guère de marge de ce côté-là non plus. La marge que l'on s'est laissée de 10 millions d'euros, qui représente 3 % du PPI, ce qui est relativement modeste, était là pour permettre la réévaluation des projets parce qu'on sait très bien que l'inflation passe par là et qu'il peut même y avoir des surcoûts en cours de chantier, et pour accueillir les projets nouveaux. Avec le seul projet de stade, 9, 10, 11 millions d'euros, c'est la totalité de la marge financière qui sera engloutie, c'est-à-dire qu'il ne nous resterait plus aucune marge de manoeuvre, ni pour réévaluer nos coûts, comme je l'indiquais, ni pour absorber les projets nouveaux. On se retrouve face à une réelle difficulté qu'il ne faut ni sous-estimer ni masquer. Je passe un petit moment sur le stade si vous permettez puisque l'équipement actuel est évidemment désuet et pas digne de ce nom et qu'on peut regretter que nous ne l'ayons pas inscrit au PPI, je pense qu'il y aurait trouvé une place normale, en tout cas une place meilleure que celle du palais des

sports, à mon avis. Il méritait une meilleure place. Et pour sortir du politiquement correct qui consiste à être pour toujours plus de projets, et même plus dans chaque projet parce qu'il faut être ambitieux, histoire de flatter toutes les demandes, il faut dire que le sport va représenter, dans ce mandat, le plus gros des postes en terme de projet individualisé, hors projet d'opération d'urbanisme, soit près du 1/5ème des dépenses en terme de projet individualisé. Et pourtant il ne s'agit que du sport de haut niveau. Donc comme l'a dit Françoise PRESSE tout à l'heure, peu de place pour d'autres demandes fort légitimes, ne serait-ce que des équipements sportifs dans les quartiers. Comme ça, pour mémoire, il faut rappeler quand même que ni le parc urbain ni la bibliothèque à vocation régionale, bien d'autres projets, n'ont eu leur chance. Même le CNR, le Conservatoire National de Région perd là à mon avis la maigre chance qui lui restait de voir le jour au cours de ce mandat. Alors nous sommes sur un équilibre périlleux. En état, l'équilibre du budget 2003 il faut l'assurer, le PPI est mis à mal et il nous reste quelques semaines pour remettre tout cela d'équerre. Alors la question est posée : serons-nous en mesure de maintenir l'objectif que nous nous sommes fixé avec le PPI, garantir la transparence et la rigueur qui caractérisent ce projet ambitieux ?

Mme Marie-Guite DUFAY : Je ne veux pas intervenir longuement parce que le CCAS et le budget du CCAS recouvrent à mon sens un champ trop vaste et des enjeux trop importants pour que je me contente d'une courte intervention. Cela mériterait, et je crois que le Maire de toute façon nous en fera la proposition, qu'effectivement on ait annuellement un rapport d'activités du CCAS parce que c'est vrai, on ne parle jamais en conseil municipal, et pour cause, de l'activité de l'établissement public communal qui a son budget autonome, même si la subvention municipale représente 45 % de ce budget. Alors simplement, comme il y a eu une ou deux allusions au CCAS et que finalement on manque de détails, je voudrais aussi dire qu'on est dans un débat d'orientations budgétaires, on n'est pas dans la présentation du budget, ce qui explique qu'il n'y ait pas de détails sur le financement du CCAS. Je voudrais préciser que le budget du CCAS en tout cas est en train de se construire comme le budget de la ville, autour des deux termes de la rigueur et de l'action. Une rigueur qui se traduit par un contrôle très très rigoureux de la masse salariale et une baisse de 5 % des dépenses ordinaires, qui se traduit par un travail très important de stratégies de recherche de recettes extérieures auprès du FSE, auprès de la CAF, auprès de la Mutualité, auprès du FASILD. Rigueur encore parce que nous prenons les moyens d'avoir prise sur des déficits de gestion qui sont très importants et qui, s'ils continuaient, compromettraient notre intervention sociale. Je veux parler, et nous aurons l'occasion d'y revenir lors d'un débat que nous organiserons autour du CCAS, de la cuisine centrale où sont fabriqués les repas qui sont ensuite livrés aux personnes âgées à domicile et l'atelier protégé du CHAT. Donc la cuisine centrale va fermer et nous allons prendre les moyens de nous procurer nos repas pour les personnes à domicile à l'extérieur, un marché public va être lancé et en ayant prise sur le déficit de cette cuisine centrale, nous allons pouvoir accroître et augmenter le service rendu aux personnes âgées parce que, par les économies que nous dégagerons, nous pourrions créer une sixième tournée de repas à domicile. En ce qui concerne le CHAT, l'atelier protégé et le CAT, l'atelier protégé est l'atelier où sont fabriqués les meubles, activité qui n'est plus du tout adaptée au handicap des personnes qui y travaillent, il y a 100 personnes qui travaillent dans l'établissement, 25 à l'atelier protégé, nous sommes en train de prendre les moyens de réorganiser l'activité de l'atelier protégé pour garantir sa pérennité, c'est-à-dire que si nous ne prenons pas prise sur le déficit et si nous ne modifions pas l'activité, nous serions en situation de cessation de paiement sous peu, compte tenu du déficit à apurer.

Rigueur d'un côté, mais au service de l'action. J'ai cité l'exemple d'une tournée supplémentaire pour les repas à domicile et vous savez très bien, pour ceux qui s'intéressent à ces questions-là, qu'il y a des besoins à combler, donc nous allons prendre les moyens de renforcer ce service. Nous allons créer un service -on aura l'occasion d'y revenir- de Proxim'Social qui va être un service d'accueil téléphonique et ensuite de rencontre et d'orientation de toute personne en situation de fragilité sociale. Nous allons renforcer la prise en charge des personnes les plus en difficulté, en précarité autour de la restauration sociale, de l'accueil de jour et de l'abri de nuit. Ce sont des exemples sans oublier les actions au service du développement social de la ville, de notre projet qui est de favoriser les conditions du vouloir vivre

ensemble et nous avons deux axes forts, vous le savez, pour cela, c'est l'axe de la politique intergénérationnelle avec des actions que nous allons lancer et que nous avons commencé de lancer autour du recueil de la mémoire et du travail entre les générations sur les quartiers, et tout ce qui va favoriser l'ouverture de la ville aux personnes handicapées. Voilà ce que je voulais dire pour donner les premières informations sur les grandes orientations qui sous-tendent le budget d'intervention du Centre Communal d'Action Sociale.

Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER : Je voulais revenir sur deux ou trois points qui ont été abordés tout à l'heure, en particulier sur l'enjeu de la décentralisation. Je pense premièrement, quand je lis la presse, parce que les informations on les a manifestement tous si j'ai bien compris par la presse, quand je lis la presse j'ai parfois le sentiment que le grand débat qu'on a sur la décentralisation a de grandes chances d'accoucher d'une souris car les propositions qui sont faites en matière de transfert de compétences n'apparaissent pas forcément essentielles, en tout cas de nature à changer profondément l'organisation administrative et de développement de la France. Simplement je crois qu'il faut qu'on soit vraiment très vigilants. Je précise à Monsieur BONNET que l'APA n'est pas un transfert de compétences, c'est une compétence qui depuis 1981 est sous la responsabilité uniquement des conseils généraux. Ne changeons pas les choses, simplement disons-les très justement. Je crois que ce qu'a dit Mme MENETRIER tout à l'heure est sûrement quelque chose d'essentiel. On le voit bien, depuis vingt ans que nous avons cette expérience de décentralisation, nous nous en sortons de façon solide, nous ne progresserons dans la décentralisation qu'à une seule et unique condition, c'est que nous posions la problématique de la différence des richesses d'un territoire à l'autre. Et la discussion qu'il y a autour de la zone franche de Planoise pose cette question de l'inégalité de chances qu'ont les territoires l'un à côté de l'autre. Si la décentralisation ne nous permet pas de progresser sur un dispositif de transfert de compétences adossé à un transfert de financement tenant compte de ces inégalités de chances, je crois qu'on n'arrivera pas réellement à aller plus loin dans la décentralisation parce que tout le monde continuera à se battre l'un à côté de l'autre. Je ne voudrais pas faire référence à un très bon article qu'il y avait dans le journal de la région il y a très peu de temps sur par exemple l'état de financement du département du Doubs. Le département du Doubs, pour la plupart des gens, fait partie soi-disant des départements qui ne sont pas riches mais plutôt un département pauvre. L'Est Républicain le disait, je crois que c'est la semaine dernière, très justement, que c'est un des départements les plus riches de France. Il est classé, dans le potentiel fiscal, en 8ème position actuellement. Et on voit bien dans une même région, le fait que le département du Doubs ait des capacités fiscales importantes et soit riche à côté d'un des départements les plus pauvres de France qu'est la Haute-Saône, combien ça peut créer des difficultés et des tensions très importantes car tous les dispositifs que l'on met en place, les aides européennes, ce département en bénéficie et nous pas. On voit donc bien que si on ne règle pas ce problème d'un dispositif financier qui rééquilibre les égalités des chances des territoires, ça sera toujours dans des situations où chacun dira : voilà l'Etat ne nous en donne pas assez, celui-là est plus riche que moi ou celui-là a de la chance d'avoir telle chose, etc. Donc cette réforme sera à mes yeux vraiment sans intérêt, si on ne règle pas ce problème d'équilibre des chances des territoires.

Le deuxième point, et c'est significatif dans ce qui s'est passé autour de la zone franche et le rapport le dit très justement, porte sur les craintes quant à la notion de chef de file. On le voit bien, si on ne donne pas aux citoyens, aux responsables que nous sommes, la capacité de pouvoir comparer très justement les chances de chacun des territoires, chaque président de conseil régional, chaque maire, chaque président de communauté d'agglomération, chaque président de conseil général sera dans une situation de petit seigneur, à vouloir dire ce qu'il veut. Il faut qu'obligatoirement, comme les grandes villes de France, comme les communes ont su le faire, être capable de se doter d'outils de comparaison indépendants et justes sinon on n'arrivera pas, là non plus à grandir tous ensemble dans la décentralisation et dans la capacité d'autonomie. C'est, me semble-t-il, deux conditions qui sont obligatoires, rééquilibrage financier en tenant compte des inégalités de chances des territoires, et surtout donner des informations essentielles.

Pour terminer, j'ai lu avec intérêt ce que M. le Maire a écrit dans son rapport sur le débat d'orientations budgétaires et je trouve qu'il est d'une très grande gentillesse sur ces inquiétudes par rapport aux propos du Président du Conseil Général dans «Vu du Doubs» où ils sont d'une logique politicienne comme j'ai rarement vu dans un document d'une collectivité locale. Ce n'est pourtant pas un document politique de campagne électorale ou d'un parti politique et ce n'est pas dans un document de collectivité locale mais dans un document politique que ces propos auraient toute leur place. Quant à ceux que tient Jean-Louis FOUSSERET dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, ils me semblent justes. Ce sont des inquiétudes qui sont normales, qui ne sont pas du tout politiciennes, c'est simplement une collectivité locale qui dit, et ça c'est le jeu, combien il est important que l'Etat soit clair sur le dispositif qu'il compte mettre en place et sur la nécessité à dire clairement un certain nombre de choses sur les chefs de file et sur les dispositifs d'équilibre financier. En fin de compte, le débat qu'on a là actuellement, que ça soit autour de la zone franche, que ça soit autour des réorganisations de décentralisation, montre bien que s'il n'y a pas non plus de dispositif très clair, contractuel entre le Conseil Général, le Conseil Régional, la Communauté d'Agglomération et la Ville de Besançon, on sera toujours, nous les communes, en situation de fragilité extrême parce qu'on sera en bout de file à subir les décisions de ceux qui sont avant et je crois qu'il faudra aussi que dans le cadre de la décentralisation, des règles claires sur les problématiques de financement soient posées, sinon ce ne sera, à mon avis, qu'un coup d'épée dans l'eau.

M. LE MAIRE : Je te remercie. J'ai lu les propos dans le journal du Conseil Général, ce n'est pas que ce soit gentil mais je crois qu'il ne faut pas tout mélanger et je pense que, d'ailleurs la loi le dit un peu mais ce n'est pas très clair, on ne doit pas utiliser les journaux locaux financés par les deniers publics pour faire de la politique. Donc moi effectivement je m'abstiens de le faire parce que je pense qu'il y a d'autres lieux pour cela.

M. Denis BAUD : On a évoqué tout à l'heure le problème de la baisse moyenne des valeurs locatives, près de 15 % concernant les offices HLM et donc je voulais donner quelques précisions à ce sujet. Déjà pour dire qu'en ce qui concerne l'office municipal HLM, nous nous sommes appliqués, dans le cadre du conseil d'administration, à avoir une politique je dirais exemplaire quant à la modération de la hausse des loyers puisque j'ai constaté en faisant une comparaison régionale et interrégionale, que nous sommes l'office qui a appliqué la hausse la plus modérée cette année, soit 1,9 % en moyenne. D'ailleurs les associations de locataires avaient voté cette hausse et c'était quelque part, je crois, une récompense pour le travail de concertation qu'on avait mené ensemble. Ensuite nous avons eu, à l'office municipal HLM, il faut le dire, un rattrapage sur la période 1982-2002 et je crois qu'il est tout à fait normal de rendre compte de ce qu'on va faire de cet argent. Il va y avoir bien entendu une redistribution immédiate dès le budget 2003 dans des travaux de proximité qui étaient déjà prévus mais qui vont être accélérés, qui vont être renforcés, par exemple la création de locaux spécifiques pour le tri sélectif à l'extérieur des bâtiments. C'est quelque chose de très très important surtout que nous gérons à l'office municipal des grandes barres, etc. où la problématique des containers est très forte en bas d'immeuble pour des raisons d'hygiène bien sûr, mais aussi pour des raisons de sécurité. Tout le programme de modernisation des ascenseurs va également être accéléré et c'est une préoccupation très forte puisque là aussi nous avons des immeubles quand même qui ont tendance à être hauts. Pour prendre un exemple je dirais aussi plus précis, nous avons un projet, dans le cadre de l'amélioration de la sécurité, de remise en état d'un parking à proximité de la rue de Cologne à Planoise, un parking souterrain qui n'était plus du tout utilisé et nous allons installer, dans ce cadre-là, de la vidéosurveillance mais pour surveiller des biens et non pas des personnes. Enfin, des changements complets du système de chauffage, par exemple à Brulard où l'on va passer d'un système au fioul lourd qui pose de plus en plus de problèmes à un système au gaz qui sera donc à la fois beaucoup plus économe et beaucoup plus approprié sur le plan de l'environnement. Enfin, il y aura un plus, parce que je crois qu'on parle beaucoup des jeunes dans ces quartiers, on sait qu'il y a des décrets qui visent à ce qu'on ne les retrouve plus dans les halls d'immeubles mais il faut aussi veiller à ce qu'ils peuvent faire de manière alternative, donc nous allons aussi installer à proximité de certains

immeubles quatre, voire cinq, on verra, espaces de jeux mais véritablement des espaces sportifs très sophistiqués avec des revêtements anti bruit, etc. pour gêner le moins possible les riverains et qui pourront être adaptés à la pratique du football, du handball, du basket. Nous espérons à partir de ces espaces pouvoir développer peut-être aussi avec les clubs de Besançon, en signant des conventions, pourquoi pas, une activité je dirais régulière pour que ces jeunes aient des espaces pour pouvoir s'exprimer.

Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA : Je serai très très courte, juste pour dire combien l'AREV est attachée à ces grands projets qu'on appelle programme de petits travaux, amélioration du quotidien des Bisontins, accession pour tous à des choses aussi essentielles que l'éducation, le lien social, la culture et solidarité. Ces grands projets, pour moi, nous n'avons pas à en rougir. Ils ont toute leur place à côté d'opérations beaucoup plus emblématiques. La qualité de vie ça ne s'inaugure pas mais c'est ce qui motive les Bisontins, pour rendre leur ville encore plus vivante et plus attractive. Donc je pense que le travail qui a été fait sur les orientations budgétaires est un bon travail et l'AREV votera bien sûr ces orientations.

M. Patrick BOURQUE : Je voulais répondre à Mme BRANGET à propos du budget Déchets. La redevance n'augmente pas à cause de l'augmentation du prix des bacs, simplement il y a une hausse des recettes de la redevance des ordures ménagères qui est répartie différemment suivant les bacs, c'est-à-dire que les usagers qui possèdent des bacs deux roues auront une redevance qui augmente de 4 % alors que les usagers qui ont des bacs à quatre roues auront une redevance qui augmentera de 7 %, ceci pour la bonne raison que du fait du passage de la taxe à la redevance, ce sont les usagers qui possèdent des petits bacs à deux roues qui ont été très pénalisés, donc c'est un petit peu un rattrapage de ce fait.

M. Marcel POCHARD : Juste deux mots, Monsieur le Maire, le premier pour dire que je suis frappé de voir que nos débats comportent de plus en plus maintenant de références à la politique nationale, je ne sais pas à quoi ça correspond mais c'est quand même une assez grande nouveauté, alors je ne suis pas contre l'idée qu'on parle de politique nationale ici mais alors, dans ce cas-là, vraiment évitons la caricature parce que la caricature ne nous servira véritablement à rien. Donc ce n'est pas la peine de dire qu'en matière de décentralisation on apprend les choses que par la voie de la presse... vraiment si on en est là, il vaut mieux cesser tout débat. Il y a eu des débats organisés ici, il y a eu un débat au Parlement...

M. LE MAIRE : Le débat organisé ici, très honnêtement...

M. Marcel POCHARD : Il y a eu des assises... je signale aussi une autre caricature qui ne me plaît pas beaucoup plus, c'est de venir nous dire qu'il y a la France d'en haut Monsieur le Maire qui méprise l'autre France...

M. LE MAIRE : Je vous ai montré le fax que j'ai reçu hier.

M. Marcel POCHARD : ... vous savez, pour moi, Monsieur le Maire, je vais vous dire, pour moi la fameuse France d'en haut ça a toujours été et c'est toujours la même chose, c'est l'alliance du pouvoir et l'argent. Et venir me dire que ça c'est d'un seul côté, vous savez, la gauche caviar qui adore le pouvoir et l'argent et qui ne s'en priverait pas pour la prune de ses yeux, j'en connais aussi...

M. LE MAIRE : Et vous ne faites pas de politique nationale là ?

M. Marcel POCHARD : ... mais je trouve que quand on vient nous donner des leçons sur la France d'en haut, etc. je trouve que ça ne sert à rien, il vaut mieux s'en garder. On a à s'occuper des intérêts de Besançon, en tout cas pas caricaturer inutilement. Deuxième observation, c'est la réponse que vous avez faite à Nicole WEINMAN à la fin de son intervention en disant : nous sommes bons gestionnaires. Je sais bien sûr que vous avez répondu comme ça, que c'est une forme de galéjade.

M. LE MAIRE : Non, non, je le pense. Je pense qu'effectivement nous sommes de bons gestionnaires.

M. Marcel POCHARD : Ça vous arrive de bien gérer, ça vous arrive aussi de ne pas le faire. Je ne rappelle pas toutes les péripéties du palais des sports et là-dessus vous n'avez certainement pas dit votre dernier mot et je dois dire que la réalité, c'est que vous avez une trop grande tendance à mon avis à noyer le poisson. Le bon exemple c'est celui qui a été pris à propos du programme prévisionnel d'investissement parce qu'il y a un programme et puis après on s'aperçoit qu'on peut tout mettre dedans, tout rajouter, indéfiniment et indistinctement. Tout ça, à mon avis, ce n'est pas la marque d'une très bonne méthode, d'un très bon gestionnaire. Un bon gestionnaire il fait tout de même ses choix. Et troisième petite observation, c'est à propos des frais de fonctionnement. Je suis sans aucun doute sur une longueur d'onde à peu près identique à M. ALAUZET. Simplement lorsque l'on dit qu'il faut maîtriser les dépenses de fonctionnement, ce n'est pas par idéologie teintée de libéralisme et je suis comme lui persuadé que le service public c'est pour l'essentiel un service rendu par des personnes à d'autres personnes. Le seul problème, malgré tout, c'est qu'on ait dans la gestion de ce personnel et l'attention de la gestion de ce personnel, une très grande vigilance sur la façon dont on agit. Si vous voulez un exemple -vous n'aimez pas quand je dis ça et je vais réentendre le Maire me dire : vous n'aimez pas le personnel, alors que c'est faux-, j'ai été frappé au moment de la mise en oeuvre de l'aménagement - réduction du temps de travail, par le fait que l'Etat s'est astreint à faire une chose, c'est remettre tout à plat et notamment à supprimer sa fameuse semaine exceptionnelle, la semaine Malraux, la semaine du ministre ici, etc., et que dans la plupart des collectivités locales de France, on n'a pas fait le même effort, c'est-à-dire qu'on a fait...

M. LE MAIRE : Il n'y a pas ici la semaine du maire.

M. Marcel POCHARD : Si, il y a la semaine du maire. Si, on a 25 jours + 3 + 5, ce qui revient au même et après on ajoute la RTT. Alors c'est sûr qu'ici on préfère sur ce sujet-là, employer la langue de bois parce qu'on s'expose toujours à dire quelquefois la vérité en face, mais quand je dis qu'il faut être très attentif à la gestion et aux frais de personnel, c'est sous cet angle-là et pas sous un autre.

Mme Françoise BRANGET : Je voudrais apporter un certain élément de réponse d'abord à Mme MENETRIER parce qu'effectivement elle aime à plaisir politiser les débats, elle est coutumière du fait et c'est vrai que Marcel l'a bien dit, on est un petit peu hors sujet quand même, à l'intérieur d'un débat municipal. A propos de son débat sur la DGF, qui subira peut-être une réduction...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas peut-être, c'est sûr Madame, c'est 1,14 !

Mme Françoise BRANGET : ... d'accord mais elle n'a pas été toujours constante, toutes ces dernières années...

M. LE MAIRE : Mais elle n'a jamais été en dessous de l'inflation Madame.

Mme Françoise BRANGET : Elle n'a pas toujours été en dessous de l'inflation, peut-être mais elle a été en baisse quelquefois. J'ai revu en 1998 - 1999 elle a baissé...

M. LE MAIRE : Mais jamais Madame, elle n'a été en dessous de l'inflation. J'ai demandé à mes services qu'on le vérifie.

Mme Françoise BRANGET : J'avais cru voir le contraire en regardant, je n'arrive pas à me retrouver dans les documents que j'ai...

M. LE MAIRE : Il y a deux solutions : ou mon Directeur Général est un mauvais directeur général et je le saurais ou vous avez de mauvaises informations. La DGF -nous n'allons pas polémiquer là-dessus Madame- c'est un fait, la DGF, la part forfaitaire est cette année en augmentation de 1,14, ce qui est bien

en dessous de l'inflation qui va se situer à 2,1, 2,2 et c'est la première fois depuis de nombreuses années que cette part-là de la DGF est en dessous de l'inflation.

Mme Françoise BRANGET : Il me semble avoir quand même vu à un moment ou à un autre, qu'elle a baissé les dernières années, à la fin des années 1990. Ceci dit, je ne veux pas polémiquer là-dessus mais toujours est-il qu'on a évoqué la croissance économique, moi je suis désolée, effectivement actuellement on est dans une période de régression économique au niveau mondial, au niveau national, effectivement à Besançon également. Je ne vois pas en quoi les dispositions du Gouvernement ont eu quelque chose à voir avec la croissance économique de ces derniers temps. La croissance économique a été, lors des dernières années, la plus forte des 25 dernières années et nous n'avons pas eu des DGF qui soient extraordinaires, me semble-t-il, donc je crois qu'il y a quand même des choses à revoir. Et j'aimerais aussi qu'on ne nous ramène pas aux oreilles sans arrêt le budget de l'eau en disant qu'on ne l'a pas privatisé et que c'est très bien, on s'en félicite tous, on ne l'a jamais voulu, c'est un faux débat depuis des années qui règne sur la privatisation du service des eaux à Besançon, je suis désolée. Donc à chaque débat on nous le ramène ; nous nous félicitons tous d'avoir un service des eaux performant avec une eau d'excellente qualité, nous en sommes ravis, que cela soit dit jusqu'à la fin du mandat.

Par contre, je voudrais répondre à Mme PRESSE qui, tout à l'heure, nous a dit qu'on ne s'était pas suffisamment référé au PPI parce que tous les chiffres étaient notés, que si effectivement il y avait peu de chiffres et peu de clarté dans les orientations budgétaires, au niveau du PPI on avait absolument tout. Je ne sais pas si elle l'a bien lu mais je reprends le PPI, il est écrit, concernant le stade Léo Lagrange -si en matière de chiffres c'est éloquent, moi je ne sais pas ce qu'elle en pense- : «La Ville saura aussi accompagner le cas échéant les travaux nécessaires pour la remise aux normes Ligue 2 du stade Léo Lagrange». C'est tout ce qui est noté dans le PPI. Alors je ne sais pas où c'est chiffré mais...

M. LE MAIRE : Vous auriez de la chance de connaître les chiffres, nous-mêmes on ne les connaît pas encore.

Mme Françoise BRANGET : Je suis peut-être bête mais je sais lire.

M. LE MAIRE : Je ne me permettrais pas de dire ça.

Mme Françoise BRANGET : Donc on ne peut pas nous faire un faux procès sur certaines choses, je suis désolée. Par contre, je voudrais remercier Michel ROIGNOT, pour la réponse qu'il m'a faite à propos de l'orchestre régional. J'étais assez étonnée, effectivement, de voir qu'on n'en parlait pas, pas plus que du Conservatoire d'ailleurs, mais vous l'avez évoqué, vous avez dit pourquoi, enfin je ne sais plus si c'est vous qui l'avez évoqué, c'est peut-être M. ALAUZET qui a dit qu'effectivement on ne verrait rien de ce côté-là avant la fin du mandat, parce qu'il faut avoir conscience des réalités, parce qu'il y a des choix politiques, des choix de gestion qui sont faits avec des priorités et le Conservatoire ne l'est pas.

M. LE MAIRE : Mais M. ROIGNOT va peut-être vous dire un mot par rapport à ça.

Mme Françoise BRANGET : Je veux bien. Et c'est vrai qu'on a pu s'inquiéter à propos de l'orchestre parce qu'il y a un changement de statut qui est nécessaire et on le sait, mais le financement aussi également nous intéresse parce que vous disiez tout à l'heure que la Région n'avait pas investi beaucoup, mais parce que c'était un orchestre en régie municipale... il y avait tous les problèmes de financement que vous avez évoqués largement et que nous connaissons tous, je ne vais pas revenir là-dessus, mais ceci dit je m'étais interrogée sur l'évolution et j'avais posé la question à laquelle vous avez répondu, sur l'évolution de statut. Et puis dernière réponse, je voudrais vous la faire à vous, Monsieur le Maire, parce que moi je suis furieuse sur les propos que vous avez tenus tout à l'heure à propos des interventions des délégués communautaires. Vous vous posez en grand démocrate, ouvert, qui permet à

tous de s'exprimer. Or on a droit régulièrement à des leçons de morale où vous nous dites que quand on intervient c'est pour se mettre en avant, qu'on ne fait pas progresser les débats, que les services ont tout décidé de leurs côtés, que tout est déjà ficelé, qu'on n'a jamais à revoir...

M. LE MAIRE : On ne doit pas aller aux mêmes réunions.

Mme Françoise BRANGET : Vous avez même dit tout à l'heure qu'on faisait de la politique politicienne. Je suis désolée mais combien de fois, à la communauté d'agglomération, c'est votre propre opposition dans votre majorité qui crée des débats qui n'ont pas lieu d'être parce que quelquefois nous sommes tous d'accord, et lorsque nous intervenons, je pense que c'est quand même pour faire évoluer les débats, faire réfléchir un certain nombre de personnes et apporter quelques éléments que les personnes extérieures à la Ville de Besançon n'ont pas forcément.

M. LE MAIRE : Je sais bien. Vous convoquez même des personnes de l'agglomération sous le cachet à en-tête de la Ville de Besançon, ce qui est d'ailleurs formellement interdit, vous le savez. Je tiens d'ailleurs les courriers à votre disposition, je vous les montrerai car je ne veux pas lancer le débat là-dessus. Vous n'avez pas à inviter des amis politiques à des réunions privées, je l'ai déjà dit à l'intéressé... ce n'est pas bien, mais c'est la vérité Monsieur POCHARD. Restez calme Madame.

M. Pascal BONNET : Là vraiment, je ne comprends pas bien ce que vous êtes en train de dire parce que je ne vois pas au nom de quoi les élus municipaux n'ont pas le droit d'écrire à qui ils veulent, d'autre part je ne vois pas au nom de quoi vous lisez les courriers que les élus municipaux envoient à d'autres...

M. LE MAIRE : Parce qu'on me l'a envoyé par erreur, figurez-vous, je n'ouvre pas les courriers.

M. Pascal BONNET : ... ensuite vous nous dites à la fois qu'à l'agglomération il n'y a pas de politique et vous nous dites qu'on a des amis politiques à l'agglomération. Alors je n'y comprends plus rien.

M. LE MAIRE : Recentrez-vous sur le sujet.

M. Pascal BONNET : Je voudrais me recentrer sur certaines réponses qui ont été faites. Je suis heureux de voir M. ROIGNOT évoquant l'orchestre, plus serein, qu'il ne l'a été il y a quelque temps, et je crois que l'ensemble des élus régionaux bisontins ici présents et ailleurs ont souhaité voir cet orchestre avancer et, dans des styles différents, tout le monde y a participé. Ceci dit, je tiens quand même à préciser qu'il n'a jamais été question pour la région d'abandonner l'orchestre et il n'est pas question de changer de position. Simplement à un moment donné la Région a jugé utile d'alerter aussi bien l'Etat que la Ville sur le désengagement de l'Etat et sur le manque de précisions du projet de la ville tel qu'il était perçu par la Région et en particulier l'absence d'étude de préfiguration de l'orchestre régional qui était dans le contrat de plan Etat-Région. D'autre part, quand vous vous inquiétez du fait de voir la Région communiquer autour de l'Orchestre, pourquoi pas ? C'est une occasion de parler de l'orchestre. Quand BVV parle de l'orchestre, on ne dit pas non plus, cet argent-là, il vaudrait mieux le mettre dans l'orchestre. Je crois qu'il ne faut pas s'arrêter à ce genre de chose.

Je voudrais ensuite répondre à Mme GUINCHARD-KUNSTLER. Je n'ai pas, quand j'ai parlé tout à l'heure de transfert de compétences, pensé spécialement à l'APA. Je pensais plus spécialement au transfert de compétences qu'a pu connaître la Région, et je partage l'idée que l'APA est une politique nationale et non pas une politique sociale et que cette politique nationale, qui peut remporter un certain nombre d'adhésions gauche et droite confondues, les conseils généraux n'ont pas forcément à avoir une telle nécessité de la financer ; il doit y avoir une réponse nationale et l'ancien gouvernement n'y a peut-être pas assez pensé, ce qui a créé la situation qu'on connaît aujourd'hui. Ensuite quand on dit que c'est dans

la presse qu'on apprend le projet de décentralisation telle qu'elle est envisagée aujourd'hui par le Gouvernement, qu'il y a des grand-messes et qu'il ne se passe rien, je trouve que c'est un peu excessif parce que je crois quand même qu'à l'Assemblée Nationale il se passe des choses et que les parlementaires en particulier apprennent autre chose que ce qui est rapporté dans la presse, je l'espère, sinon ça serait très inquiétant quant à la démocratie, ensuite peut-être qu'il y a grand-messe, on a toujours connu des grand-messes mais il y a eu un travail en amont, il y a eu un travail par département, je crois qu'il ne faut pas s'arrêter à ce genre de remarques un petit peu rapides. Ensuite, si le Premier Ministre dont la volonté décentralisatrice est indiscutable prend son temps, c'est aussi parce qu'il y a des résistances, c'est aussi parce qu'il a le souci de ne pas voir justement les choses aller n'importe comment et il a le souci de garder un certain équilibre et une certaine possibilité aux différents territoires de rester à niveau et de ne pas aller vers une France à multiples vitesses, justement, donc je crois qu'il faut éviter d'être excessif sur ces questions.

M. Bernard LAMBERT : Monsieur le Maire, j'ai un peu l'impression que la sérénité de cette assemblée est en train de vous échapper si je puis me permettre.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas remarqué ça, je la sens au contraire très calme, très attentive.

M. Bernard LAMBERT : Il y a des remarques ou des critiques ou des observations, Monsieur le Maire, qui ne devraient pas avoir lieu dans cette enceinte. Je m'explique. Pourquoi est-ce que notre collègue Françoise BRANGET ne pourrait pas, sur un courrier municipal...

M. LE MAIRE : On est en débat d'orientations budgétaires, je vous le précise.

M. Bernard LAMBERT : Monsieur le Maire, vous avez fait une réflexion sur Mme BRANGET, je ne vois pas pourquoi une collègue ne pourrait pas écrire à des membres de la communauté d'agglomération en utilisant le papier de la mairie ; elle tient son mandat de l'agglomération en sa qualité de conseillère municipale.

Deuxièmement, Monsieur le Maire, je voudrais répondre à Franck MONNEUR juste pour conclure sur l'incident de la rue Battant. Je ne suis pas allé à cette réunion pour faire un one man show, je n'ai pas de cachet pour le faire, je n'ai simplement qu'une indemnité municipale. Il se trouve qu'avec ma collègue Martine ROPERS et notre attaché de groupe Renaud BUEB, nous avons une réunion pas loin de la salle Battant. Nous connaissons l'existence de cette réunion, je crois que tout conseiller municipal de l'opposition peut aller dans une réunion et intervenir à bon escient, la réunion a débuté à 19 h et à 20 h 20, dix minutes avant que je quitte la séance parce que j'avais une réunion à 20 h 30, j'ai effectivement posé une question au regard et eu égard aux interrogations de la salle, à l'écartement de certaines interventions qui n'étaient pas prises en compte. Et la presse s'est fait l'écho ce matin sur les conclusions de la réunion et je crois que le reflet de la réunion est bien celui que j'ai indiqué tout à l'heure dans mon propos Monsieur le Maire et je ne retire absolument rien. Simplement cher ami, je ne suis pas allé faire un one man show à Battant mais simplement participer à une réunion publique et je crois que tous les conseillers municipaux peuvent le faire.

M. LE MAIRE : En fait, vous êtes passé, vous avez vu de la lumière, vous êtes entré, c'est un peu ça.

M. Bernard LAMBERT : Non, non.

M. Michel ROIGNOT : Monsieur le Maire, je voudrais faire une deuxième intervention sur deux points. Rapidement, sur l'Orchestre, pour dire que moi je me réjouis que les choses s'aplanissent et si elles se sont aplanies beaucoup de monde y est pour quelque chose mais je pense notamment à nos collègues Jean-Loup COLY et Eric ALAUZET, dont je sais toute la peine qu'ils ont pu prendre à la séance

du Conseil Régional, avec d'autres, pour comment dirais-je faire bouger les choses. J'ai été tenu, on se tenait informé et les choses évoluaient, donc je me réjouis effectivement que les choses, je dirais, rentrent dans l'ordre. C'est un premier pas de la Région, je souhaite que les quatre autres pas pour passer de 152 000 à 600 000 soient faits rapidement parce que c'est votre engagement, nous, nous tenons le nôtre, votre engagement est bien à 610 000 et pas à 150 000.

Deuxième point sur le CNR ; là je vais à la fois répondre à Eric ALAUZET et à Mme BRANGET. Pour l'instant, le CNR est inscrit dans le PPI, il y est inscrit pour 14 millions d'euros, c'est la somme qui est prévue et je ne sais pas, quelles que soient les évolutions de ce PPI, à ce jour que le CNR a disparu de la volonté politique de la majorité municipale qu'il soit fait et qu'il soit entamé et qu'il soit rénové dans le courant de ce mandat. Et je voudrais dire quatre choses, quatre choses que nous sommes en train de faire à la suite de la délibération du mois de décembre. La première, comme le Maire s'y était engagé, nous allons faire le tour de table financier avec les partenaires potentiels dans la période qui s'ouvre. Nous avons déjà rencontré le Directeur Général des Affaires Culturelles qui nous a assuré oralement que l'Etat participerait à hauteur de 25 % sur cet investissement. Ça a été dit dans une réunion que nous avons eue courant décembre, 25 % minimum. Et ceci est acquis par rapport au montant. Après on va engager la concertation. Je note avec satisfaction que bien qu'on n'ait rien demandé encore, que la Région a envoyé une notification, j'ai pris connaissance de ça cette semaine après mon déplacement, de 76 000 € pour 2003, pour participer, mettre son engagement financier sur des études pour lancer l'opération. Nous allons rencontrer la Région, donc pour moi c'est de bon augure et je ne doutais pas d'ailleurs que la Région, sur ce projet d'intérêt régional, apporterait son concours. Donc nous allons, s'agissant des partenaires financiers, comme le Maire s'y était engagé, engager des tours de table. Deuxième chose, mardi dernier j'étais à une réunion du conseil intérieur du Conservatoire et il y a un travail qui est à faire qui est celui de modifier le projet initial que nous avons élaboré qui était évalué à 18 millions d'euros, pour le faire rentrer dans l'enveloppe du PPI, 14 millions. Je leur ai demandé de travailler pour qu'on réduise l'enveloppe du projet comme nous nous y sommes engagés pour qu'on puisse ensuite, le moment venu, entreprendre les études. Donc 18 - 14, il y a des choses à enlever, les collègues enseignants du Conservatoire vont travailler dessus. Et il y a deux autres choses que nous pouvons faire cette année, c'est le choix du lieu, il y a quatre ou cinq possibilités ; nous avons à nous déterminer, nous pourrions probablement le faire dans le courant de cette année sur le choix du lieu dans lequel nous mènerons cette opération. Et éventuellement ce que nous pourrions faire aussi puisque nous avons d'ores et déjà en 2003 des crédits inscrits, ceux de la Région, ceux que la Ville avait inscrits en 2002 qui sont reportés en 2003, commencer des études sur le sol quand le lieu sera choisi, de manière à préparer le travail des équipes de maîtrise d'oeuvre qui seront recrutées le moment venu. Je trouve qu'il est un peu prématuré de dire que le Conservatoire ne se fera pas. Je n'ai pas d'informations à ce propos, ça n'a été évoqué nulle part, pourtant je participe aux réunions de municipalité, je n'ai pas entendu ça, le Conservatoire est dans le PPI, et pour l'instant nous continuons à travailler dessus.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Je vais conclure rapidement parce que beaucoup a été dit. Monsieur POCHARD, je ne m'attendais pas à ce que vous me tressiez une couronne de lauriers. L'année dernière, pour ceux qui s'en souviennent, vous nous aviez fait le reproche, l'opposition, qu'il y avait des chiffres mais pas d'orientations. Cette année on a donné des orientations mais vous nous reprochez qu'il n'y ait pas assez de chiffres. La conclusion de tout cela, c'est qu'il est très difficile de plaire à l'opposition. Ce qui est sûr c'est que vous êtes toujours quand même un petit peu, je constate, en décalage. Dernièrement on vous a proposé un débat sur le PPI et vous vous êtes lancés dans un grand débat sur le fonctionnement. Aujourd'hui on parle d'orientations budgétaires, de grands axes. Vous me dites : on ne voit pas où sont nos priorités. Mais je savais que vous alliez dire cela, c'est pour cela que j'ai demandé que le dernier document, celui où ressortent nos priorités, reste affiché pendant toute la séance. En une fiche c'est difficile de faire plus mais vous avez très bien compris qu'il y avait des priorités, vous êtes assez fins les uns et les autres pour l'avoir compris mais vous ne voulez pas le dire parce que vous n'avez pas encore compris que dans la vie politique quelquefois quand les choses allaient dans le bon sens, on

gagnait en crédibilité de le dire et qu'il ne fallait pas s'opposer systématiquement. Là c'est un débat d'orientations budgétaires et vous êtes tombés dans un débat de budget, nous étions au 20 mars ! Alors vous avez confondu, spécialement Mme BRANGET a largement confondu tout cela. Le Conservatoire on vient d'en parler et puis c'est vrai que c'est facile d'être dans l'opposition, j'ai connu cela au Conseil Général. Il faut tout faire, tout tout de suite, partout, il faut faire le Conservatoire, des stades, le Palais des Sports, des maisons dans les quartiers mais il faut surtout que ça ne coûte rien et en plus il ne faut pas augmenter les impôts. C'est effectivement facile. Je crois que les choses sont un peu différentes. Nous sommes aux commandes, c'est nos responsabilités, nous faisons des choix et nous essayons d'être sérieux.

Madame BRANGET, votre exposé était un petit peu embrouillé mais quand vous dites que le soufflé du PPI est retombé, quelque part tout ce que nous avons dit ce soir, c'est dans le PPI, c'est justement la traduction 2003 de notre PPI. Vous dites qu'il n'y a rien sur l'Université, bien sûr que si, mais dans un débat d'orientations budgétaires, on donne les grandes lignes, on ne détaille pas, on en reparlera au budget. Vous dites qu'il n'y a rien sur le stade, or j'ai donné quand même un certain nombre de chiffres, entre autres même à Françoise PRESSE, en disant qu'il ne faut pas opposer le sport, la culture, le sport de haut niveau, le sport populaire dans les quartiers. Vous savez combien il y a d'utilisateurs des équipements sportifs à Besançon ? En cumulé, il y a un million d'utilisateurs par an de nos équipements sportifs, il y a plus de 150 compétitions sportives par semaine à Besançon. Pour ça, il faut bien, effectivement, qu'il y ait des équipements sportifs et que voulez-vous, on ne peut pas nous reprocher de faire de mauvaises prévisions.

Monsieur POCHARD, vous dites : le PPI, on peut toujours en rajouter. Le PPI, effectivement, est ajustable, pourquoi est-il ajustable ? Nous avons donné les grands axes de nos investissements dans les années à venir. Il y a un an, lorsque nous sommes entrés dans cette municipalité, on m'avait dit : le stade est conforme, il est aux normes, il n'y a pas de problèmes de sécurité. Entre temps les normes ont changé, ça s'est dégradé. Donc la bonne gestion c'est quand même de répondre aussi aux besoins nouveaux qui s'expriment et de pouvoir effectivement s'adapter. Je crois qu'on doit aussi pouvoir tenir compte de ce qui s'impose. Nous allons suivre le plus scrupuleusement possible ce PPI mais nous sommes bien obligés quand même de coller à la réalité des choses, ce n'est pas possible de voir les choses autrement.

Madame BRANGET, je trouve quand même que vous avez -excusez-moi le terme- un certain «toupet», quand vous dites que 1,5 % d'augmentation, ce n'est pas bien ; bien sûr on aurait pu être à 1 ou à 0, c'était mieux, mais quand dans d'autres collectivités, Paulette GUINCHARD-KUNSTLER l'a dit, on va à 7 % et qu'on dit que c'est bien, au moins on a la pudeur de ne pas dire qu'à 1,5 c'est mal. Je ne critique pas ce qu'on fait au Conseil Général, ils ont certainement des raisons pour le faire, je ne critique pas mais je vous demande un tout petit peu de décence et de ne pas critiquer 1,5 quand d'autres font 7.

Quant à M. LAMBERT sur Battant, je ne reviendrai pas là-dessus, tout ça c'est l'écume des choses. Simplement je voudrais rappeler à notre collègue et ami LAMBERT que les fermetures de classes ne dépendent pas de la ville. La carte scolaire... vous le savez bien mais vous avez quand même dit le contraire aussi, je suis désolé, vous nous avez reproché de ne rien faire contre les fermetures de classes. Je peux vous dire que j'ai rencontré avec Mme FELLMANN le nouveau Recteur, qu'avec Paulette GUINCHARD-KUNSTLER, la Députée, nous sommes intervenus auprès de l'Inspecteur d'Académie pour «sauver un certain nombre de classes», nous l'avons fait mais l'Inspecteur d'Académie, à qui je ne fais pas de reproches car il ne peut -comme la plus belle fille du monde- donner que ce qu'il a, c'est-à-dire que l'Inspecteur d'Académie ne peut pas donner plus de postes que le Gouvernement n'en a. Il y a des choix qui sont faits au niveau national, comme celui par exemple de supprimer les aides éducateurs, ou de diminuer le nombre de postes, c'est un choix national. Ou on fait un porte-avions ou on met de l'argent dans l'éducation. Eh bien le transfert de classes, vous savez bien que ce n'est pas de la responsabilité de la ville. J'ai noté que vous avez parlé de la fermeture de classes et de diminution des crédits, je me porte

en faux contre cette accusation, puisque justement, je vous l'ai dit et je vous le répète, vous ne deviez pas être très attentifs, nous avons multiplié par deux le budget de remplacement des mobiliers dans nos écoles. Tous les ans, nous augmentons à marche forcée de 10 à 15 % les crédits de pédagogie, les crédits dans les écoles, parce que nous pensons effectivement, et c'est une de nos priorités notée derrière moi, que l'éducation est la base de tout, c'est ce qui permet à nos jeunes demain d'avoir l'esprit critique, d'avoir l'esprit ouvert, d'être en phase avec la société, de pouvoir démarrer dans la vie et nous mettons de gros moyens dans l'éducation. Alors ne nous reprochez pas de supprimer des classes quand nous n'y pouvons rien. Nous notre responsabilité c'est d'ouvrir des salles de classes quand il y en a besoin. Pour les fermetures, on se bat, on s'est battu pour Fourier, avec Paulette on s'est battu pour Jean Zay, on se bat pour Fontaine Ecu parce que figurez-vous que les fermetures de classe on sait où elles sont et Françoise FELLMANN se bat aussi à ce niveau-là.

M. POCHARD et d'autres nous parlaient de la politique nationale. C'est vrai qu'on ne veut pas faire de la politique nationale, on n'est pas à l'Assemblée même si on m'écrit encore comme Député-Maire, mais quand même il faut bien que nous vous disions que nous sommes inquiets parce que la DGF augmente moins que l'inflation et que ça ne s'est pas vu depuis je crois 1997 -c'est un peu une date un peu mythique pour moi 1997- cela n'avait pas été aussi bas depuis cette date, c'est la réalité. Quand je vous dis, Madame BRANGET, que le Préfet désigne des receveurs dans le personnel municipal sans me prévenir, c'est la réalité. Quand je vous dis que ça nous coûte 66 000 € + 10 000 € = 76 000 € + 8 000 € = 84 000 € qu'on vient de nous «rapter» comme ça brutalement alors que nous n'avons rien demandé, c'est la réalité. Quand je dis, Madame BRANGET, que nous sommes inquiets, comme le sont et le disent d'ailleurs les membres de l'association des Maires des Grandes Villes de France, toutes tendances politiques confondues, de M. BOCKEL à M. FOURCADE ou M. ALDUY à Montpellier, l'ensemble des maires des grandes villes de France et même l'ensemble des maires de France, par ces transferts de charges. C'est normal que je vous le dise. Je vous donne un autre exemple : la voie de desserte et de contournement. L'Etat nous dit : ça fait 200 millions de plus, payez. Là, on vient de nous annoncer que la voie des Montboucons allait peut-être coûter 35 millions d'euros de plus, on ne nous demande pas notre avis, il faut payer. Il faut payer, il faut toujours payer alors il y a un moment quand même où l'on peut être inquiet. J'ai bien noté que la loi n'est pas votée, je crois qu'elle n'a pas encore été discutée à l'Assemblée Nationale, mais c'est mon rôle d'alerter les Députés, Paulette je ne l'ai pas alertée parce qu'on en a déjà parlé au moins 250 fois mais j'alerterai les autres Députés entre autres par le biais de l'Association des Maires des Grandes Villes de France pour dire que nous sommes inquiets, je ne pense pas que cela soit gênant.

Dernière chose car je ne veux pas reprendre l'ensemble des débats et il faut qu'on puisse conclure, certains ont dit qu'il n'y avait plus rien pour les associations ; vous n'imaginez quand même pas que l'adjoint au maire chargé de la vie associative devenu maire allait sucrer les aides aux associations ? Je connais le rôle des associations dans cette ville, c'est une des villes de France où il y en a le plus, vous le verrez encore le 22 mars lorsque nous inaugurerons le Forum des Associations. Leurs subventions vont augmenter de 1,5 % en plus de l'inflation, c'est le chiffre que nous avons donné, il y a donc un effort significatif en direction de la vie associative mais nous avons fait effectivement un certain nombre de choix. Le reste, on en a déjà beaucoup parlé. Je sais très bien que malheureusement je ne vais pas, les uns les autres vous convaincre. Je me félicite quand même qu'il y ait eu un débat de bonne qualité. On n'est pas sorti des rails, c'est bien. Il a duré 3 heures, c'est normal pour un débat d'orientations budgétaires».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Récépissé préfectoral du 11 février 2003.